RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

AGGLOMÉRATION
DE CHAUMONT

AGGLOMÉRATION DE CHAUMONT

L'AGGLOMÉRATION DE CHAUMONT EN BREF :

63
communes

2ème
EPCI de Haute-Marne

45 000
habitants

1 000
étudiants

103
élus communautaires

22 071
emplois sur le territoire

NAISSANCE LE 1ER JANVIER 2017 DE LA FUSION DE 3 INTERCOMMUNALITÉS :

>> LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CHAUMONT
>> LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE NOGENTAIS
>> LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE BOLOGNE, VIGNORY, FRONCLES

Directeur de publication : **Stéphane Martinelli**
Crédits photos : **shutterstock - Agglomération de Chaumont**
Mise en page et rédaction : **Les 80 degrés**
Impression : **Novaprint**
Nombre d'exemplaire : **1 000 ex**

COMMUNES MEMBRES
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

AGEVILLE
ANNEVILLE-LA-PRAIRIE
BIESLES
BLAISY
BOLOGNE
BRETHENAY
BRIAUCOURT
BUXIERES-LÈS-VILLIERS
CERISIÈRES
CHAMARANDES-CHOIGNES
CHAUMONT
CONDES
CURMONT
CUVES
DAILLANCOURT
ESNOUVEAUX
EUFFIGNEIX
FORCEY
FOULAIN
FRONCLES
GILLANCOURT
GUINDRECOURT-SUR-BLAISE
JONCHERY
JUZENNECOURT
LA GENEVROYE
LA-CHAPELLE-EN-BLAISY
LAMANCINE
LANQUES-SUR-ROGNON
LAVILLE-AUX-BOIS
LOUVIÈRES
LUZY-SUR-MARNE
MANDRES-LA-CÔTE
MARBÉVILLE
MARNAY-SUR-MARNE
MEURES
MIRBEL
NEUILLY-SUR-SUIZE
NINVILLE
NOGENT
ORMOY-LÈS-SEXFONTAINES
OUDINCOURT
POINSON-LÈS-NOGENT
POULANGY
RENNEPONT
RIAUCOURT
RIZAUCOURT
ROUÉCOURT
SARCEY
SEMOUTIERS-MONTSAON
SEXFONTAINES
SONCOURT-SUR-MARNE
THIVET
TREIX
VERBIESLES
VESAIGNES-SUR-MARNE
VIÉVILLE
VIGNORY
VILLIERS-LE-SEC
VITRY-LÈS-NOGENT
VOUÉCOURT
VRAINCOURT

SOMMAIRE

NOS COMPÉTENCES P. 4
INTERVIEW STÉPHANE MARTINELLI P. 6
LES FINANCES P. 8
STRATÉGIE TERRITORIALE, AMÉNAGEMENT ET HABITAT P. 11
MISSION LOCALE P. 14
ACCESSIBILITÉ DES SERVICES SUR LE TERRITOIRE P.15
POLITIQUE DE LA VILLE P. 17
RÉUSSIR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE DE NOTRE TERRITOIRE P. 20
L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE P. 22
L'ÉDUCATION ET LA JEUNESSE P.28
LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS P.30
L'ORGANISATION DE LA MOBILITÉ P. 33
LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS) P. 34
BILAN D'ACTIVITÉ DE LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES P. 36
LES COMMISSIONS P. 37
LES CONSEILLERS P. 40
LA GOUVERNANCE 2021 P. 41
CARTE AGGLOMÉRATION P. 43

NOS COMPÉTENCES

OBLIGATOIRES :

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Actions de développement économique, création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique ou portuaire, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire, promotion du tourisme.

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

Dont plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale, création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire, organisation de la mobilité.

ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT

Définition de la politique locale de l'habitat, subventions au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), Opération d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), observatoire du logement, Conférence Intercommunale du Logement (CIL), actions en faveur des personnes défavorisées et des personnes handicapées, mise en oeuvre de dispositifs de lutte contre l'habitat indigne, études et opérations de ravalement de façades et d'embellissement de l'espace public dans les communes disposant d'une AVAP, garanties d'emprunts auprès des acteurs en charge du logement social.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil.

EAU, ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

POLITIQUE DE LA VILLE

Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville, animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance, programme d'actions définis dans le contrat de ville.

OPTIONNELLES :

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

Lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

ACTION SOCIALE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Gestion via le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du portage de repas à domicile, des relais d'assistantes maternelles (RAM), des micro-crèches, de la résidence d'autonomie séniors MARPA « Les Lilas » de Froncles, de la résidence d'autonomie seniors Jacques WEIL de Chaumont et d'un chantier d'insertion.

CONSTRUCTION, AMÉNAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION D'ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Complexe PALESTRA, base Loisirs Nature de Choignes, Pôle Sports Loisirs de Biesles (PSLB).

FACULTATIVES :

ÉNERGIES RENOUVELABLES

TOURISME FLUVIAL

Construction, entretien, fonctionnement, gestion des haltes nautiques et haltes pique-niques le long du canal « Entre Champagne et Bourgogne ».

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION

Soutien au développement de l'enseignement universitaire et aux formations supérieures et aux programmes de recherche présentant un intérêt pour l'attractivité ou le développement économique du territoire. Soutien aux programmes de recherche.

FOURRIÈRE ANIMALE

SANTÉ

Portage de toutes études, projets, équipements visant à optimiser et pérenniser l'offre de soin sur l'ensemble du territoire.

SCOLAIRE, PÉRISCOLAIRE, EXTRASCOLAIRE

Service des écoles, accueils, cantines pendant le temps scolaire et les animations extrascolaires.

PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DE LA MISSION LOCALE

SENTIERS DE RANDONNÉE ET PISTES CYCLABLES TOURISTIQUES

GESTION DES MAISONS DES SERVICES AU PUBLIC

Étude et création de pôles de proximité visant à renforcer l'offre et l'accès aux services publics (Espaces France Services).

HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES EXISTANTS

« Les Iris » à Soncourt-sur-Marne, « Vetus Villa » à Viéville, « Les Acacias » à Vouécourt, « Passiflore » et « Valériane » à Froncles.

« LES HABITANTS NE LE SAVENT PAS TOUJOURS, MAIS L'AGGLOMÉRATION EST FORTEMENT PRÉSENTE DANS LEUR QUOTIDIEN »

Maire de Rennepont depuis 2001, élu Président de la Communauté d'Agglomération de Chaumont en juillet 2020, Stéphane MARTINELLI nous présente son ambition et son action pour le territoire.

1/ Stéphane MARTINELLI : ce territoire vous le respirez au quotidien. Vous qui êtes avant tout un élu de terrain, comment vivez-vous ce passage qui vous a conduit de Maire d'une commune de 150 habitants à la Présidence de la communauté d'agglomération composée de 63 communes et de 46 0000 habitants ?

Naturellement.

Ma commune a intégré, à l'instar de Colombey-les-Deux Églises, l'agglomération en 2003, sous la présidence de Jean-Claude DANIEL. Luc CHATEL m'a proposé en 2008 d'y prendre des responsabilités à ses côtés en me demandant de devenir vice-président à l'aménagement du territoire puis des finances. Fonctions qui m'ont été de nouveau confiées par Christine GUILLEMY, qui a par ailleurs souhaité que je devienne son Premier vice-président. C'est donc une collectivité que je connais bien.

Mais au-delà de la collectivité, je connais surtout le territoire. J'y suis né, j'y ai grandi, et y ai passé la plus grande partie de ma vie. Issu d'un monde rural ouvrier, j'ai fait le choix de vivre en Haute-Marne, à Rennepont, mon village natal, où j'ai décidé de m'engager très tôt dans la vie publique, en devenant maire à 29 ans, déjà déterminé alors, à agir pour le territoire qui m'a vu naître. Cet engagement, y compris dernièrement à la tête de l'agglomération a assez peu changé ma façon de vivre. C'est évidemment beaucoup de temps et d'énergie. Le temps qu'il me reste, je le consacre comme chacun d'entre vous à ma famille et à mes amis.

Je connais bien le quotidien des Hauts-Marnais, qu'ils soient ruraux ou urbains, car c'est aussi le mien. Mais les habitants de notre territoire, je ne les rencontre pas qu'à Rennepont. Mes fonctions m'amènent à les rencontrer chaque jour, tout au long de l'année, dans les entreprises, les commerces, les fermes, les établissements scolaires, les manifestations sportives et culturelles...

Ce passage de la Mairie de Rennepont à la Présidence de l'Agglomération, je le vis aussi comme un immense honneur que m'ont témoigné mes concitoyens et mes collègues élus, pour donner un nouvel élan à notre territoire.

« Historiquement notre raison d'exister c'est le développement économique. Nous avons beaucoup œuvré dans ce domaine et obtenu des résultats significatifs »

2/ L'Agglomération de Chaumont est encore une jeune collectivité présente dans le quotidien des 45 000 habitants du territoire, mais qui peut paraître complexe et peu visible aux yeux de ces habitants. A quoi sert la communauté d'agglomération ? Quelles sont vos actions sur le terrain ?

Stéphane MARTINELLI : Il est aisément compréhensible que les citoyens puissent confondre les compétences exercées par telle ou telle collectivité territoriale. Au fond ce qui est important, à leurs yeux, c'est ce qui est réalisé pour leur quotidien et non pas qui le réalise. Et de fait, même s'ils ne le savent pas toujours, l'agglomération est fortement présente dans leur quotidien. Les cantines scolaires pour leurs enfants c'est nous. Les micro-crèches, les centres de loisirs, les résidences seniors, le chantier d'insertion, le portage de repas, les bus, l'eau, l'assainissement, c'est également nous.

Mais notre action ne se limite pas à ces domaines, loin s'en faut. Historiquement notre raison d'exister c'est le développement économique. Nous avons beaucoup œuvré dans ce domaine depuis deux décennies et obtenu des résultats significatifs. Cette ambition collective se traduit par une priorité donnée à l'économie et à l'emploi : diffuser les innovations, attirer durablement de nouvelles entreprises, permettre à celles présentes sur le territoire de se développer.

Le développement économique demeure l'une de nos priorités stratégiques, développer l'entreprenariat à travers nos pépinières et hôtel d'entreprise, témoigne de notre volonté de connecter les nouveaux talents au territoire. A cet effet, l'agglomération agit à 360°. Elle favorise la formation pour tous, accompagne le déploiement du très haut débit pour les particuliers comme pour les professionnels, consolide l'écosystème de nos 18 zones d'activités industrielles et commerciales, et accompagne les étapes de la création d'entreprise en partenariat avec les autres acteurs du monde économique.

Mais au cœur de la qualité de vie et de l'attractivité du territoire, la mobilité est un volet essentiel de l'action communautaire. En lien avec la région Grand Est, l'agglomération agit pour faciliter les déplacements urbains et interurbains, l'accès aux pôles d'emplois, aux établissements scolaires.

En 2021, ce sont 3,5 millions consacrés par la collectivité pour faciliter l'intermodalité des moyens de transport et développer des actions pour conjuguer les mobilités et l'environnement, en tenant compte des spécificités de notre territoire peu dense et à dominante rurale.

D'ailleurs et de façon plus générale, le développement durable est au cœur de notre action. L'année 2021 aura à ce titre été marquée par la signature du Pacte de Relance de Transition Énergétique avec l'Etat et la Région Grand Est afin d'accompagner un nouveau modèle de croissance durable. La conclusion du contrat d'objectif territorial avec l'ADEME, qui vise notamment à rendre le territoire plus vertueux en matière de consommation énergétique y concourt également.

Dans ce domaine, notre action est dirigée vers les plus fragiles, qui sont ceux qui subissent le plus durement la fracture énergétique, au travers notamment de notre troisième programme d'intérêt général et de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat.

En ces temps de dérèglement climatique, il nous incombe également de préserver la quantité et la qualité de la ressource en eau, bien indispensable et précieux mais aussi d'en garantir l'accès comme vecteur de cohésion sociale dans des conditions économiquement supportables par tous. Sur ce sujet, comme sur d'autres, la coopération avec le Conseil départemental de la Haute-Marne est primordiale.

C'est aussi dans cet esprit que nous accompagnons les besoins des habitants en favorisant l'accès à l'éducation, à l'emploi, au logement, améliorer le cadre de vie et le redéploiement des services publics via la création des espaces France Services qui permettent l'accès à des services publics modernes et apportent une réponse à visage humain pour compléter les démarches administratives du quotidien (CAF, Pôle emploi, impôts…). Pour l'agglomération, c'est contribuer au retour majeur des services publics dans nos communes. Mais vouloir agir en proximité, ce n'est pas renoncer à la modernité, c'est pourquoi l'agglomération s'attache parallèlement à déployer les outils numériques nécessaires au territoire mais aussi à accompagner dans leurs utilisations, ses citoyens qui en sont le plus éloignés.

« Palestra, c'est près de 32 M€ investis par la communauté pour donner un souffle nouveau au territoire »

3/ À l'heure où il est primordial d'agir ensemble, vous revendiquez une approche pragmatique issue de la réalité du terrain et de la vie de la population. Quels sont les dossiers sur lesquels il est urgent d'agir pour résorber les disparités territoriales que vos habitants vivent au quotidien ?

Stéphane MARTINELLI : Tout d'abord, après une année 2020 où aura prédominé l'incertitude, l'année 2021 a été marquée par un retour progressif à la normale, certes avec de nombreux soubresauts, mais qui a permis à notre territoire d'aller de nouveau de l'avant et de pouvoir, malgré les vagues Covid successives, de se projeter sur les grands enjeux de demain. La crise sanitaire liée au Covid-19 a montré à quel point le modèle des administrations centralisées était plus fragile que l'on ne le pensait. Ce sont tous nos systèmes économiques et sociaux qui se sont retrouvés ébranlés.

Cette crise sanitaire aura démontrée de manière évidente qu'il fallait assurer la continuité au plus près de la population et prendre en considération l'approche des élus locaux qui connaissent la réalité du terrain et la vie de leur territoire. Dans ce contexte difficile, aux côtés de l'Etat, l'agglomération de Chaumont a démontré qu'elle était capable de gérer l'imprévu tout en maintenant ses activités essentielles et en poursuivant l'aménagement de notre territoire.

Et notamment le plus emblématique d'entre eux : le complexe multi-activité Palestra. Complexe qui allie espaces aquatiques et salle de sport-spectacle. C'est près de 32 M€ investis par la communauté pour donner un souffle nouveau au territoire, dans un souci de le rendre encore plus attractif. Ouvert le 14 juillet 2021, les résultats obtenus par notre délégataire sont encourageants malgré le contexte sanitaire. C'est cet état d'esprit novateur qui a animé tout au long de cette année les élus et les services de l'agglomération, qui ont ensemble, réussi à consolider nos engagements et répondre au plus près aux besoins exprimés par la population.

Fin 2021, nous pensions sortir du tunnel, mais 2022 s'est ouvert sous de funèbres auspices : le retour de la guerre entre états en Europe, à quelques milliers de kilomètres de chez nous. L'agglomération, à l'instar de communes qui la composent, aura eu à cœur de participer à l'accueil des Ukrainiens, principalement des femmes et des enfants, sur son territoire.

Ce conflit et ses conséquences économiques et sociales impacteront très fortement l'agglomération et ses habitants, mais nous n'avons pas d'autre choix que de relever le défi. C'est ce que nous ferons.

LES FINANCES

LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 HORS BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT

BUDGET GLOBAL : **62,779 MILLIONS D'€**

Dont : Fonctionnement : **50,657 millions d'€** + Investissement : **12,122 millions d'€**

LE FONCTIONNEMENT

Charges à caractère général	6323 k€
Charges de personnel	27272 k€
Charges financières	253 k€
Dotations, subventions et participations versées	9941 k€
Attributions de compensation versées	2690 k€
Autres dépenses	178 k€
Opération d'ordre	4000 k€
Total des dépenses	**50657 k€**

Produits des services, du domaine	19193 k€
Fiscalité	19513 k€
Dotation globale de fonctionnement	3689 k€
Subventions et participations reçues	1424 k€
Attributions de compensation reçues	2108 k€
Autres recettes	2922 k€
Opérations d'ordre	2922 k€
Résultats antérieurs	4101 k€
Total des recettes	**54748 k€**

Soit un excédent de fonctionnement de 4091 k€

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

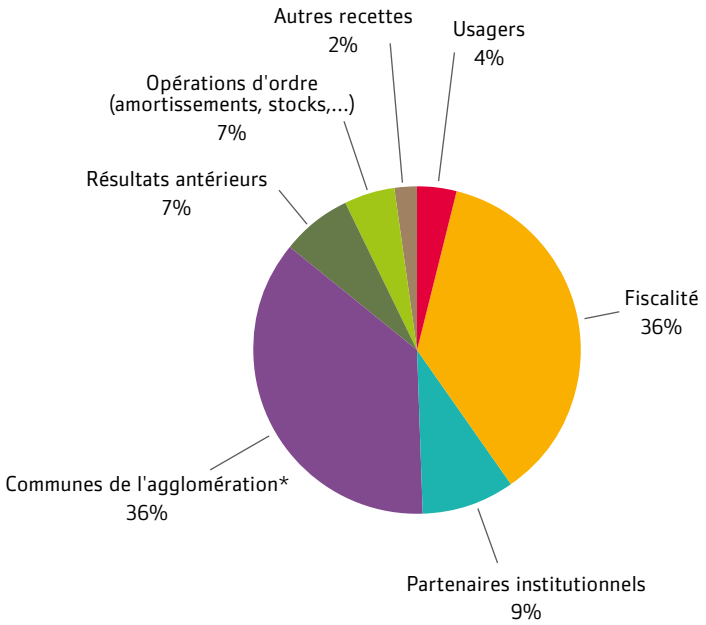

L'INVESTISSEMENT

Travaux, acquisitions et équipements	7989 k€
Remboursement de la dette	1204 k€
Autres dépenses	7 k€
Opération d'ordre	2922 k€
Total des dépenses	**12122 k€**

Dotations et subventions	5599 k€
Autres recettes	143 k€
Opérations d'ordre	4000 k€
Résultats antérieurs	5994 k€
Total des recettes	**15736 k€**

Soit un excédent d'investissement de 3614 k€

La fiscalité s'élève à 19513 k€, ce qui représente 36 % des recettes. Elle se décompose en :

Fiscalité foncière et habitation sur résidences secondaires	7853 k€
Fiscalité professionnelle	4131 k€
Fraction de TVA (ex TH)	3596 k€
Versement mobilité	1799 k€
Fonds péréquation des ressources	570 k€
Compensations fiscales	1459 k€
Taxe de séjour	69 k€
Diverses fiscalités	36 k€
Total des recettes fiscales	**19513 k€**

« L'ambition de la délégation Finances et Administration Générale est de faire en sorte que les finances de l'agglomération soient saines et équilibrées dans ce contexte difficile que traversent les collectivités locales avec l'inflation, la hausse des énergies et la guerre en Ukraine. Pour cela, nous avons notamment travaillé sur différentes DSP (Palestra, restauration scolaire, mobilité, micro-crèches).

Nous retravaillons par ailleurs sur le processus de mutualisation des personnels. Côté RH, il nous faut stabiliser les personnels et faire de bons recrutements afin d'assurer un fonctionnement optimal des services. »

Jean-Marie WATREMETZ,
Vice-Président en charge des Finances
et de l'Administration Générale

**Attributions de compensation versées par les communes dans le cadre de transferts de compétences*

LES RÉALISATIONS BUDGÉTAIRES EN 2021

	Fonctionnement	Investissement	Global
Enseignement	4725 k€	172 k€	4897 k€
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	5761 k€	6770 k€	12531 k€
Santé et action sociale	4031 k€	7 k€	4038 k€
Aménagement des territoires et habitat	2118 k€	376 k€	2494 k€
Actions économiques	698 k€	390 k€	1088 k€
Environnement	5005 k€	7 k€	5012 k€
Transports	4992 k€	71 k€	5063 k€
Administration générale de la collectivité	21511 k€	4329 k€	25840 k€
Aides aux associations	1816 k€	0 k€	1816 k€
Total général	**50657 k€**	**12122 k€**	**62779 k€**

« Nous avons mis en œuvre un travail sur toutes les conventions que nous avons avec nos partenaires. Cette étude a été réalisée au cas par cas dans le but d'identifier les points d'amélioration envisageables. Cette démarche permet de mettre en lumière et d'échanger avec des acteurs que nous avons peu l'occasion de côtoyer et qui sont pourtant importants pour notre territoire, comme le 61ème régiment d'artillerie. L'objectif final est d'aboutir à des partenariats qui soient le plus solide possible, basés sur ce que nous pouvons mutuellement nous apporter. C'est ce sur quoi nous travaillerons en 2022.»

Paul FOURNIÉ, Vice-Président Contractualisation

LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 DES BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT

Les budgets eau potable et assainissement des eaux usées sont des Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC). À ce titre, ils doivent s'équilibrer par leurs propres recettes sans subventions du budget principal. Les tarifs ou surtaxes appliquées doivent donc permettre de faire face aux dépenses du service.

Les deux modes de gestion de ces compétences sont les Délégations de Services Publics (DSP) et les régies à autonomie financière.

LE FONCTIONNEMENT

Charges à caractère général	731 k€
Charges de personnel	118 k€
Charges financières	121 k€
Dotations, subventions et participations versées	59 k€
Autres dépenses	159 k€
Opération d'ordre	1148 k€
Total des dépenses	**2336 k€**

Produits des services, du domaine	2575 k€
Autres recettes	26 k€
Opérations d'ordre	321 k€
Résultats antérieurs	2441 k€
Total des recettes	**5363 k€**

Soit un excédent de fonctionnement de 3027 k€

L'INVESTISSEMENT

Travaux, acquisitions et équipements	1328 k€
Remboursement de la dette	919 k€
Autres dépenses	1 k€
Opération d'ordre	321 k€
Total des dépenses	**2569 k€**

Dotations et subventions	889 k€
Autres recettes	1 k€
Opérations d'ordre	1148 k€
Résultats antérieurs	139 k€
Total des recettes	**2177 k€**

Soit un déficit d'investissement de 392 k€

LA CLECT, UN OUTIL DE COMPENSATION

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) est chargée de procéder à l'évaluation des charges transférées afin de permettre le calcul des attributions de compensation. Elle est composée d'élus des conseils municipaux. Elle se réunit après chaque transfert de compétence des communes à la Communauté ou restitution de compétence de la Communauté aux communes membres. Les attributions de compensation permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur EPCI lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique. C'est une dépense obligatoire de l'EPCI ou, le cas échéant, des communes membres, si l'attribution de compensation est négative.

Depuis le 1er janvier 2020, l'Agglomération de Chaumont a récupéré les compétences « Eau » et « Assainissement », financées par les redevances payées par les usagers.

La compétence Assainissement comprend également la compétence «Gestion des eaux pluviales urbaines» pour laquelle la CLECT est chargée de procéder à une évaluation de charges de transfert.

La CLECT s'est réunie à plusieurs reprises au cours de l'année 2021 pour procéder aux évaluations des charges de transfert. Ainsi, la CLECT a évalué à 413 925 € les charges de transfert pour la compétence « Gestion des eaux pluviales Urbaines ».

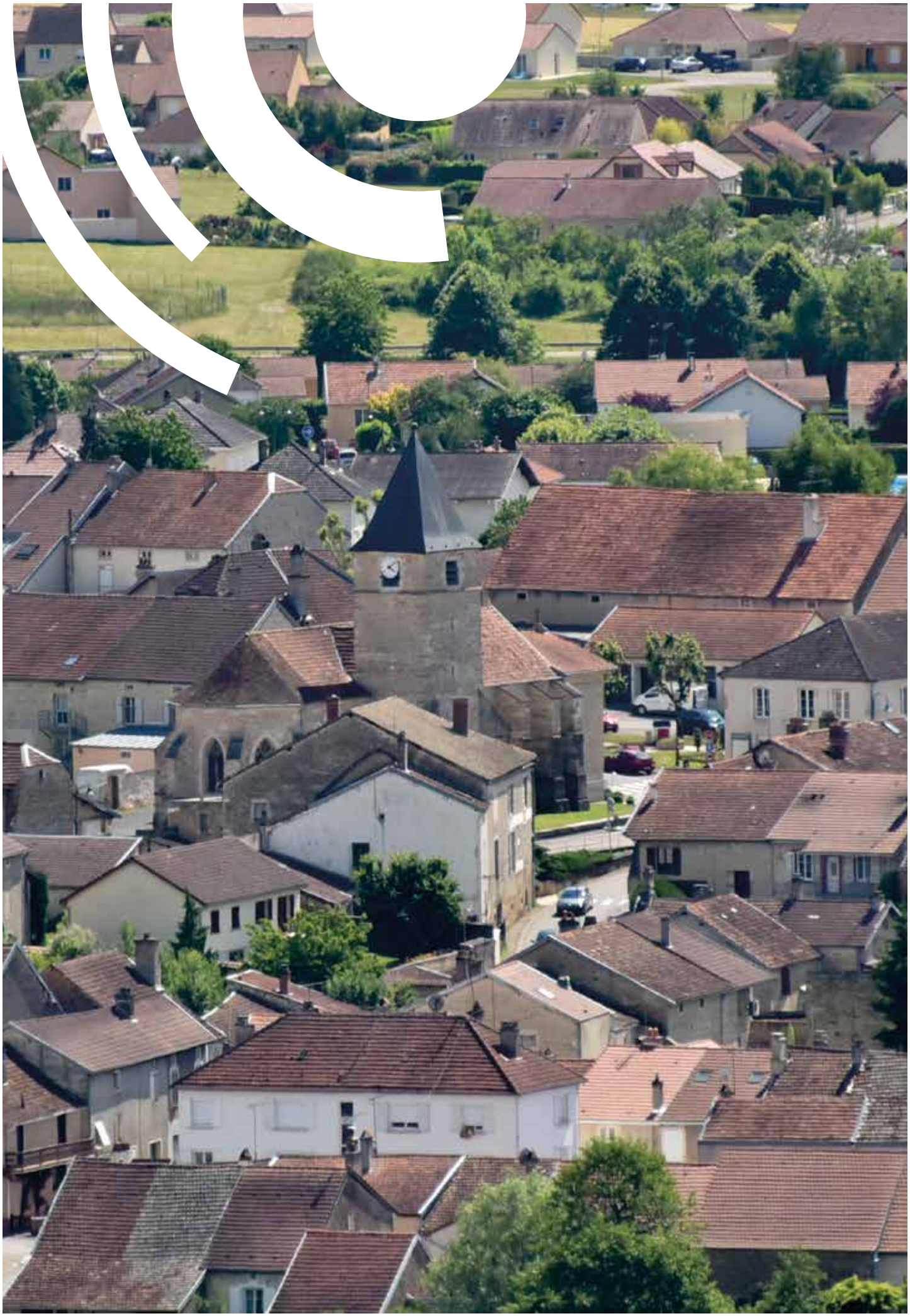

STRATÉGIE TERRITORIALE, AMÉNAGEMENT ET HABITAT

« Plusieurs volets essentiels sur cette année 2021 :

- *Le lancement de la Fabrique à projets, qui permet de développer l'économie sociale et solidaire sur le territoire, avec notamment trois opérations intéressantes : la mise en place de la loi sur le traitement des bio déchets, le réemploi d'objets déposés en déchetterie et l'ouverture d'un espace convivial sur les quartiers (café/espace de jeu/lecture, etc.), ce qui devrait permettre de créer des emplois d'insertion.*
- *Le lancement du nouvel appel à projet du contrat de ville, qui va nous permettre de poursuivre notre soutien aux associations qui œuvrent dans le cadre de la politique de la ville.*
- *Le déploiement des espaces France Service, qui se poursuivra en 2022. Ce service proposé aux habitants a rencontré un franc succès puisque les bénéficiaires mais aussi les partenaires qui souhaitent rejoindre l'opération sont de plus en plus nombreux ! On voit que la proximité fonctionne bien, et la qualité de réception des usagers est assurée, les locaux étant parfaitement adaptés.*
- *La reconduction du programme d'intérêt général, qui aide les personnes modestes et très modestes à réduire leur précarité énergétique, favorise l'autonomie et lutte contre l'insalubrité. Ce programme regroupe différentes aides (ANAH, Conseil Départemental, région, CAF, etc.) et permet d'avoir des effets de levier importants pour les familles. En 2021, cela représente 4 millions de subventions pour les contribuables de l'agglomération de Chaumont. »*

Didier COGNON,
Vice-Président Cohésion territoriale et sociale

SEPTEMBRE 2021 :

signature du contrat de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain (OPAH-RU) sur le Cœur de Ville de Chaumont, avec l'ensemble des partenaires.

Objectifs :

- Favoriser les projets de rénovation de l'habitat privé, en adéquation avec le marché local de l'habitat et les besoins de la population.
- Lutter contre la précarité énergétique et améliorer la performance énergétique des logements.
- Accompagner les personnes les plus fragiles et lutter contre le logement indigne et dégradé - Accueillir des habitants en redonnant vie et attractivité aux logements vacants.
- Offrir en cœur de ville ancien le confort et l'agrément résidentiel (terrasse, vues, stationnements, lumière...)
- Marquer le renouveau du cœur de ville en ravalant les façades stratégiques.
- Rendre le cœur de ville accessible et adapté à ceux qui en ont besoin.
- Favoriser l'installation de familles et de propriétaires occupants dans des logements mis au goût du jour.
- Dynamiser les copropriétés pour les rendre désirables et performantes.

4 MILLIONS D'€ D'AIDES À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

TRAITEMENT DE **326 LOTS**, PLUS DE **4 M €** D'AIDES PRÉVUES SUR **5 ANS** (INGÉNIERIE ET TRAVAUX).

URBANISME HABITAT

ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

LE PLUIH

Il s'agit du plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat. L'élaboration de ce document se déroule sur une période de 4 ans.

L'année 2021 a été le démarrage de ce chantier important, et constituait la phase diagnostic du territoire de l'Agglomération. Une visite a été rendue par nos bureaux d'étude à chacune des communes, permettant d'établir une fiche diagnostic communale .

Une trentaine de réunions ont de plus été organisées, avec les différentes forces vives du territoire, les maires, les services de l'état ,les personnes publiques associées, les établissements consulaires, des professionnels, des habitants etc ...

Ce travail a permis la réalisation d'un diagnostic territorial d'environ 400 pages, très exhaustif, concernant les polarités, la démographie, l'habitat, les mobilités, l'économie, l'agriculture, l'urbanisme et l'architecture, la forêt, les espaces naturels, etc...

L'ensemble de ce diagnostic va permettre en 2022 le travail de construction du PLUIH à travers sa phase PADD.

ROUSSEL FRÉDÉRIC

1er Vice-président en charge de l'Urbanisme, de l'Habitat et du Patrimoine

PROCÉDURE D'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL À VALEUR DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLUIH)

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat (PLUiH) est l'expression du projet de territoire en termes d'urbanisme, aménagement, d'habitat, d'environnement.

Ce plan placé sous la responsabilité de l'agglomération de Chaumont a fait l'objet d'une construction continue du diagnostic du territoire tout au long de l'année 2021 avec l'accompagnement de bureaux d'études spécialisés.

Les réunions organisées pour assurer une construction concertée du diagnostic :

- **Ateliers thématiques (mars 2021) :** Sur la base des premiers constats établis dans le cadre du diagnostic et pour enrichir le contenu de ce dernier, des ateliers ont été organisés en mars 2021 sur les sujets suivants : Développement économique, Mobilité et polarités, Paysage et qualité urbaine, Production de logements.
- **Ateliers territoriaux spécifiques au volet habitat et environnement (juin 2021) :** 3 ateliers spécifiques à ces sujets ont également eu lieu à une échelle plus locale (agglomération divisée en 3 secteurs) afin de permettre un travail plus fin.
- **Présentation du diagnostic aux Personnes Publiques Associées,** les partenaires légaux de la démarche (juin 2021).
- **Présentation territorialisée aux communes (juillet 2021) :** 3 réunions territorialisées de la 1ère version finalisée du diagnostic pour permettre plus de proximité pour les élus communaux (agglomération divisée en 3 secteurs) ;
- **Assemblée des maires (novembre 2021) :** invitation de l'ensemble des maires à valider le diagnostic et acter ainsi la clôture de cette première phase en prévision du passage à la suivante de construction du projet (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).
- **Réunions publiques (novembre 2021) :** suite à la fin des travaux de construction du diagnostic 3 réunions ont été organisées pour présenter ce dernier au grand public et afin de récolter ses remarques et observations. Pour faciliter la venue du public, elles ont été organisées dans différents secteurs de l'agglomération (Chaumont, Mandres-la-côte et Froncles). Des panneaux d'exposition résumant les grands enjeux mis en avant par le diagnostic ont été affichés au cours de chacune des réunions.

Calendrier de réalisation du diagnostic du PLUiH :

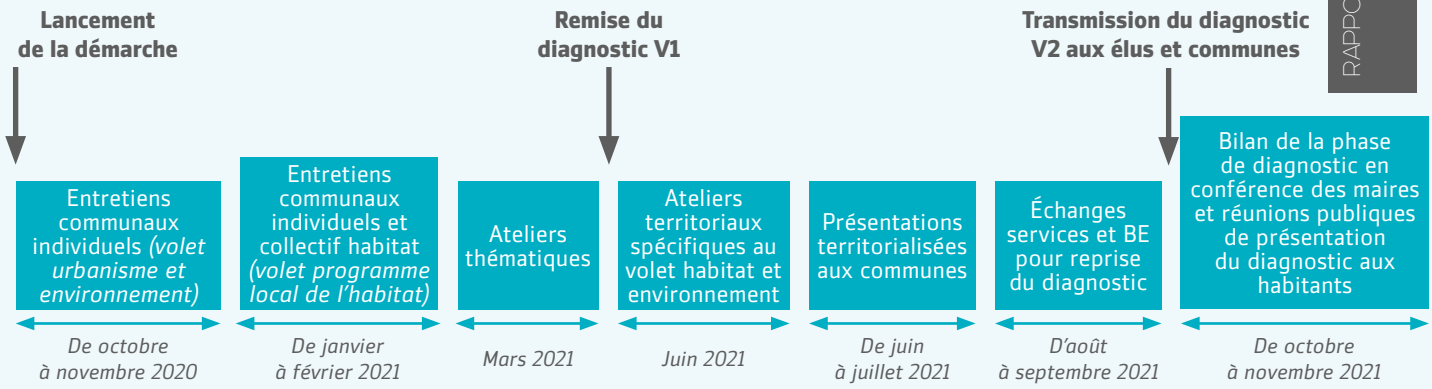

Élaboration du diagnostic (diagnostic du PLH compris) et de l'état initial de l'environement

Les principaux documents produits :

- **Diagnostic du territoire avec ses différents volets :** socio-démographie, habitat, polarités, socio-économie, agriculture et forêts, mobilités, urbanisme et architecture ;
- **Etat initial de l'environnement :** milieux physiques et naturels, paysage, risques naturels et technologiques, énergie, déchets, nuisances.
- **Synthèse du diagnostic.**

>> L'ensemble de ces documents ont été publiés sur le site de l'agglomération : https://www.agglo-chaumont.fr/plui-h/

Instruction du droit des sols

L'Agglomération de Chaumont instruit les autorisations d'urbanisme, formalités obligatoires qui permettent de contrôler le respect des règles d'urbanisme d'un projet (construction, pose d'une fenêtre...) avant sa mise en œuvre. En fonction du type de projet et du lieu, une demande doit être déposée en remplissant le document adéquat.

À titre d'exemple, l'Agglomération de Chaumont a instruit 1960 autorisations d'urbanisme en 2021

- 28 autorisations de travaux en ERP
- 962 certificats d'urbanisme informatifs
- 37 certificats d'urbanisme opérationnels
- 776 déclarations préalables de travaux
- 143 permis de construire
- 1 permis d'aménager
- 13 permis de démolir

Nombre d'actes du droit des sols délivrés en 2021

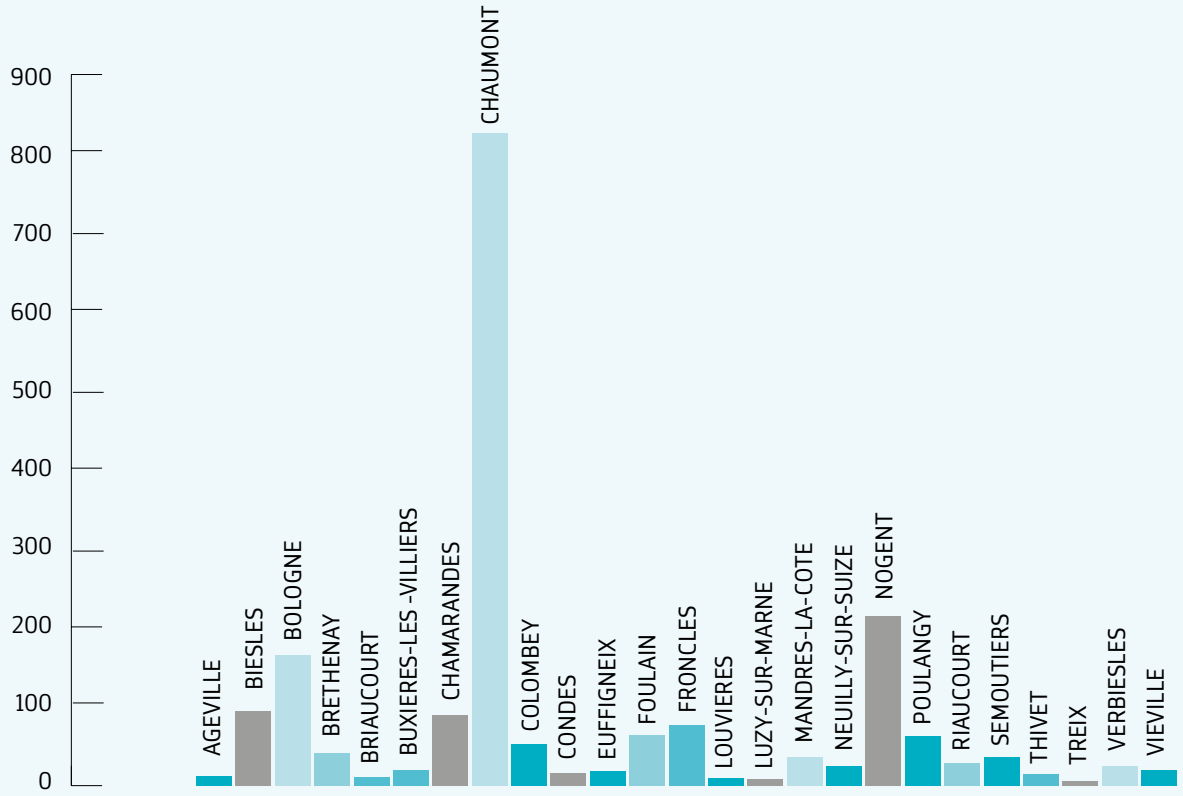

PACTE TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le PTRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour **réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de l'Agglomération** de Chaumont autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un **projet résilient et durable.**

Territoire hyper-rural faisant face à des enjeux d'attractivité, de redynamisation et de transition, la Communauté d'Agglomération de Chaumont se donne 3 ambitions stratégiques pour y parvenir :

- Accompagner l'économie de l'agglomération dans les nouveaux modèles de croissance.
- Garantir la cohésion sociale, territoriale, et un cadre de vie de qualité aux habitants de l'Agglomération.
- Réussir la transition énergétique et écologique de notre territoire.

L'agglomération de Chaumont a par ailleurs bénéficié de l'expérimentation de l'Agence pour la Transition Écologique (ADEME) pour accélérer la transition avec un contrat d'objectif territorial (COT) qui donne les moyens de passer à l'acte sur 4 ans.

Le PTRTE et le COT ont ainsi été élaborés à partir d'un travail de synthèse des diagnostics existants, et d'ateliers de travail au second semestre 2021. Le COT a été validé en décembre 2021 et le PTRTE en février 2022.

OBJECTIF

LE PTRTE EN BREF :

Contrat État - Région - Agglomération, sur 5 ans. Identification partagée des projets prioritaires et adaptation des financements aux besoins.

LE COT EN BREF :

Contrat entre l'ADEME et l'agglomération, sur 4 ans

3 référentiels : Climat- Énergie; Économie Circulaire; Rénovation énergétique des bâtiments.

350 000 € potentiels de subventions, en fonction de la progression de l'agglomération sur ces 3 référentiels.

L'année 2021 a été concentrée sur la création du COT. L'élaboration du plan d'actions détaillé et le recrutement de deux chargés de projet auront lieu en 2022. Suivront la réalisation concrète des actions et leur suivi.

L'AMÉNAGEMENT :

L'ORT :

- Signature de l'OPAH RU en septembre 2021 et lancement effectif du programme en décembre.
- Le lancement du programme **Petites Villes de Demain** pour 4 communes de l'agglomération (Biesles, Bologne, Froncles, Nogent) s'est matérialisé par la signature de la convention d'adhésion en juillet 2021. Les communes ont 18 mois pour élaborer leurs plans d'actions, qui intégreront le même contrat que Cœur de Ville.

FOCUS

PETITES VILLES DE DEMAIN : UN PROGRAMME QUI ACCÉLÈRE LES PROJETS DE TERRITOIRE

Le programme Petites villes de demain vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Le programme a pour objectif de donner aux élus des villes, et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire.

Les 4 communes de l'agglomération qui ont été sélectionnées bénéficieront du soutien de l'État pour :

- Accélérer la transformation de leur parc de logement.
- Maintenir et développer les commerces et les services.
- Encourager à l'adoption de pratiques écologiques.
- Valoriser le patrimoine et les habitants.

Ces 4 communes constituent des pôles de centralité et d'équilibre au sein de l'Agglomération et sont structurantes pour le territoire. Ce programme est complémentaire du dispositif « Action Cœur de Ville » initié sur Chaumont.

LE LOGEMENT, L'HABITAT

Fonds de Solidarité Logement (FSL) :

Le FSL est un outil du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) auquel contribue l'Agglomération chaque année. Il permet d'apporter un soutien aux personnes défavorisées en matière de logement et d'hébergement : dépôts de garanties, accès 1er mois, mobilier de 1ère nécessité, précarité énergétique, fournitures en eau, énergie, etc.

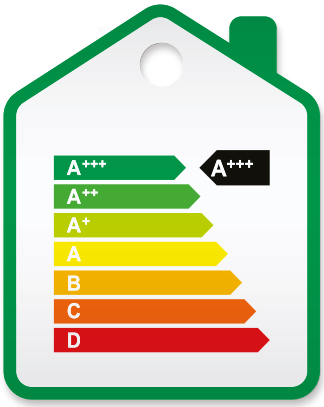

LA DÉMARCHE EXPÉRIMENTALE DE CARACTÉRISATION DU PARC BÂTI DE LA DREAL :

La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) a engagé une expérimentation sur trois territoires représentatifs de la diversité des situations régionales, pour élaborer un outil d'aide à l'intégration de la rénovation énergétique aux projets de territoire. Cette démarche doit permettre de mobiliser tous les acteurs de la rénovation énergétique, pour co-construire une feuille de route adaptée aux réalités du marché local de l'habitat et de la rénovation.

L'expérimentation se déroule en 3 étapes :

- diagnostic et définition des enjeux.
- identification partagée des défis à relever par type de bâti.
- sélection des leviers et solutions.

La feuille de route a été présentée fin 2021, et a directement servi à établir un des volets du COT, dédié à la rénovation énergétique du bâtiment. Par ailleurs, la collectivité a bénéficié d'une analyse précise des caractéristiques bâties de l'habitat du territoire, ainsi que d'un outil cartographique, directement utilisé dans le cadre du PLUIH et de la construction des actions des Petites Villes de demain.

MISSION LOCALE

CHIFFRES CLÉS

EN 2021 :

1 077 Jeunes accompagnés dont **438** nouveaux accueils

81,40 % résident dans l'agglomération

5 117 Entretiens individuels

160 Jeunes dans le dispositif Garantie Jeunes

55 000 € de subvention versés par l'agglomération

L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI :

Le rôle de la Mission Locale est d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans dans leur insertion sociale et professionnelle (formation, emploi, santé, logement). La Mission Locale est compétente sur toutes les communes de l'arrondissement de Chaumont. Elle met en place des forums et actions collectives autour de l'emploi et de la santé. Pour permettre à l'association d'assurer ses activités et de respecter les objectifs définis, l'Agglomération de Chaumont verse chaque année à l'association une subvention. En 2021, 55 000 € ont ainsi été versés à cette structure.

Contrat d'Engagement Jeune

PERSPECTIVES 2022

Perspectives 2022 : Mise en place du Contrat Engagement Jeunes, qui propose aux jeunes de 16 à 25 ans un accompagnement individuel et intensif profondément renouvelé, avec un objectif d'entrée rapide et durable dans l'emploi.

Les Clauses d'insertion

Ce dispositif, porté par la Mission locale, accompagne les personnes éloignées de l'emploi et les entreprises pour proposer des heures de travail en insertion dans le cadre d'un marché public. En 2021, l'Agglomération a versé une subvention de 3500 € pour accompagner la mise en œuvre de cette action.

CHIFFRES CLÉS

EN 2021 :

25 chantiers sont concernés par les clauses.

9 769 heures dont un tiers des heures sont effectuées sur des chantiers sur le territoire de l'Agglomération (ex : Palestra, Chaumont Habitat...)

30 personnes bénéficiaires avec **21** sorties positives vers l'emploi.

ACCESSIBILITÉ DES SERVICES
SUR LE TERRITOIRE :

France Services
Proche de vous au quotidien

AGGLOMÉRATION DE CHAUMONT

LES ESPACES FRANCE SERVICES

Les espaces France Services permettent à l'ensemble des habitants d'accéder à un service de proximité et de bénéficier d'un accompagnement dans les démarches en ligne du quotidien : emploi, retraite, carte grise, etc. Les sites de Chaumont et Froncles ont obtenu leur labellisation respectivement en janvier et juillet 2021.

En octobre 2021, l'Agglomération de Chaumont a recruté un conseiller numérique dédié.

CHIFFRES CLÉS

EN 2021 :

3 SITES SONT LABELLISÉS :
BOLOGNE, CHAUMONT ET FRONCLES.

CHIFFRES CLÉS

QUELQUES CHIFFRES 2021

6 784 demandes traitées
dans les **3** espaces France Services.

Les principales demandes

936 immatriculations de véhicule

415 dossiers de retraite

385 rendez-vous en Point Justice

« Nous sommes pleinement mobilisés face aux enjeux du digital et de l'impact sur les métiers et les organisations de la collectivité.

Nous défendons l'accès au très haut débit, la possibilité d'avoir la 5G et la libre circulation des données à travers l'agglomération de Chaumont.

En ce sens, nous avons établi un plan d'actions en faveur du développement des usages et services numériques pour les agents de la collectivité mais aussi pour tous les citoyens de notre agglomération. »,

Véronique NICKELS,
Vice-Présidente en charge de la Transition Numérique

Les compétences des espaces France Services

Les espaces de Bologne et Froncles sont dotés de permanences avec des agents des Finances Publiques. Les espaces France Services de Chaumont et Bologne sont labellisés Point Justice. Chaumont bénéficie de permanences de professionnels associatifs et institutionnels du droit : avocats, juristes.

Grâce à une formation renforcée des agents aux démarches propres à chaque partenaire, les usagers sont aidés à résoudre les difficultés qu'ils rencontrent au quotidien. Un accompagnement de proximité et individuel peut ainsi être proposé pour accomplir les démarches en ligne.

CHIFFRES CLÉS

6 100 actes de vaccination en centres éphémères.

150 actes de vaccination dans la résidence autonomie Jacques Weil de Chaumont et la MARPA de Froncles.

90 000 actes de vaccination au vaccinodrome de Chaumont

350 actes de vaccination grâce au Vaccibus

LA SANTÉ

La campagne de vaccination

2021 a été marqué par la mise en place d'une campagne de vaccination massive de la population débutant par les personnes les plus fragiles pour ensuite s'élargir à toute la population. En partenariat avec l'État, le Centre Hospitalier, la Ville de Chaumont et l'Agglomération de Chaumont, l'évolution constante de la crise sanitaire a nécessité la mise en place de dispositifs inédits, mobilisant l'ensemble des agents de la collectivité avec réactivité et adaptabilité. La ville de Chaumont a mis à disposition le gymnase Lemouton afin qu'il soit aménagé en centre de vaccination. Ce vaccinodrome a pris le relais de la vaccination au Centre Hospitalier de Chaumont du 6 avril 2021 au 28 février 2022 permettant de monter jusqu'à 8 lignes de vaccination.

FOCUS

Vaccibus

6 campagnes de Vaccibus sur Chaumont pour aller à la rencontre des habitants et leur faciliter l'accès à la vaccination sans prise de rendez-vous.

CARTE DES CENTRES DE VACCINATION

L'Agglomération, en partenariat avec les communes, a mis en place 3 centres éphémères en plus du vaccinodrome : Colombey-les-deux-Églises, Froncles et Bologne. Les centres de Froncles et Bologne ont bénéficié d'un appui logistique important de l'Agglomération (plan des sites, élaboration des protocoles sanitaires, installation des sites, mise à disposition de personnel, matériel informatique...)

« L'année 2021 a été télescopée par la pandémie de covid 19. Notre action s'est donc concentrée sur l'organisation et la mise en place de séances de dépistage et de vaccination à grande échelle, afin d'assurer la protection de nos concitoyens. »

Patrice VOIRIN,
Vice-Président Santé et Solidarité

POLITIQUE DE LA VILLE

Le Contrat de Ville de l'Agglomération de Chaumont a été signé le 29 juin 2015. Il fixe le cadre contractuel en termes d'enjeux, de contenus et de modalités de partenariat au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville pour 2015-2020, prorogée jusqu'en 2022 par la loi du 28 décembre 2018.

Il vise à réduire les inégalités sociales et urbaines en portant une attention particulière sur les quartiers prioritaires de la Rochotte et du Cavalier et leurs habitants.

Il s'articule autour de trois piliers :

- la cohésion sociale.
- le cadre de vie et le renouvellement urbain.
- le développement économique et l'emploi.

COHÉSION SOCIALE :

Dans le cadre de l'appel à projet annuel, le comité de pilotage s'est réuni le 15 juin 2021 pour entériner les propositions émises. Elles ont ensuite été présentées au Conseil communautaire, avant d'engager les subventions accordées.

Les projets phare de la Cohésion sociale en 2021 :

- La fabrique à projets
  (11 190 € de subvention de l'Agglomération de Chaumont).
- Concerts de poche : tous en chœur à Chaumont
  (6 500 € de subvention).
- MJC : regards et participation des habitants
  (6 000 € de subvention).

BILAN DE
LA PROGRAMMATION 2021

CHIFFRES CLÉS

26 porteurs de projets associatifs ou publics ont proposé **46** projets qui ont été étudiés dans le cadre du Contrat de ville 2021.

36 projets ont été financés et ont reçu des subventions spécifiques affectées à ce dispositif, qui viennent s'ajouter aux moyens de droit commun à mobiliser en priorité.

219 745 € de crédits spécifiques consacrés au Contrat de Ville 2021, dont **89 745 €** de l'Agglomération de Chaumont (et **130 000 €** de l'État - Agence Nationale de la cohésion des territoires).

RÉPARTITION DES PROJETS ET SUBVENTIONS DE L'AGGLOMÉRATION DE CHAUMONT PAR PILIERS ET PAR THÉMATIQUES :

CHIFFRES CLÉS COHÉSION SOCIALE

Accompagner les jeunes en grande difficulté :
3 projets
4 750 €

Accompagner les familles en grande difficulté :
14 projets
19 455 €

Revitaliser les relations quotidiennes entre les habitants et favoriser le mieux vivre ensemble :
10 projets
28 950 €

Améliorer la connaissance des problématiques liées aux discriminations dans les quartiers et proposer un plan d'actions adapté : un Budget Intégrant l'Égalité (BIE) a été mis en place. Il vise à apprécier la prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans les actions financées par la politique de la Ville. Les demandes de subventions ont été instruites en tenant compte de ce nouveau critère.

À SAVOIR

3 actions ne sont pas subventionnées dans le cadre du Contrat de Ville, mais concernent les habitants des quartiers prioritaires :

Chantier vacances : action portée en propre par l'Agglomération de Chaumont dans le cadre de sa politique Enfance Jeunesse : 18 692 €

CLAS : subvention versée par l'Agglomération de Chaumont dans le cadre de sa politique Enfance Jeunesse : 16 000 €

Programme de Réussite Éducative (PRE) porté par la Caisse des écoles de la Ville de Chaumont : 54 000 €

Pilier développement économique
emploi
21 490 €

Agir en faveur des publics les plus éloignés de l'emploi :
6 dossiers
21 490 €

FOCUS PROJET
LA PASSERELLE :

remobilisation pour bien vivre chez soi et au sein de son quartier (5 500 €)

Cette action permet l'accès ou le maintien à un logement adapté aux difficultés rencontrées par les publics. Elle permet un accompagnement global qui vise à l'intégration sociale du public identifié au sein de son environnement privé (logement) et public (quartier, commune).

Cette action s'appuie sur des supports individuels (entretiens, aide aux démarches...) et collectifs à travers des ateliers rémunérés de revalorisation du cadre de vie, d'actions de prévention et de mobilisation des compétences psychosociales de personnes en situation de précarité.

Pilier cadre de vie et renouvellement urbain
15100 €

FOCUS PROJET
MISSION LOCALE :

coordination des publics bénéficiaires des clauses d'insertion dans les marchés publics (3 500 €)

L'objectif est de faciliter l'accès à l'emploi des personnes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle de l'ensemble du territoire dans le cadre de la mise en œuvre d'une clause d'insertion dans les marchés publics.

Des parcours individualisés permettent d'associer accompagnement social, orientation, formation, insertion et suivi dans l'emploi.

Améliorer la qualité de l'offre de logements et faciliter les parcours résidentiels :
3 projets
15100 €

MISE EN PLACE D'UN MÉDIATEUR SOCIAL EN QPV :

Afin de répondre au contexte exceptionnel de la crise sanitaire et renforcer l'action collective, l'État a mis en place des moyens en faveur des Quartiers Politique de la Ville (QPV) dont l'un des objectifs est d'animer l'espace public. À ce titre, la Préfecture de la Haute-Marne a proposé deux postes d'adultes-relais pour Chaumont.

L'un, porté par la Ligue de l'Enseignement, intervient plus spécifiquement sur le quartier du Cavalier, et l'autre, porté par l'Agglomération de Chaumont, intervient sur le quartier de la Rochotte.

RENOUVELLEMENT URBAIN :

L'Agglomération, en partenariat étroit avec l'État, et particulièrement l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU), la Ville de Chaumont et l'OPH Chaumont Habitat, coordonne la mise en œuvre d'un programme opérationnel qui vise à améliorer le cadre de vie des habitants du quartier de la Rochotte.

Ce programme comprend la démolition de 3 immeubles en 2021 (137 logements), la réhabilitation de 60 logements (OPH Chaumont Habitat) et la réalisation d'un parc urbain (Ville de Chaumont).

Ce chantier implique la mise en place d'un plan de relogement, pour proposer à chaque foyer un logement adapté à sa situation sociale et financière et conforme à ses souhaits (quartier, etc...).

En 2021, les diagnostics en marchant conduits par la direction Politique de la ville, et rassemblant de nombreux partenaires locaux, ont contribué à définir une partie du programme à réaliser et d'investir 161963 € au Cavalier et 163018 € à la Rochotte.

La transition énergétique et écologique

L'année 2021 a été l'année d'élaboration et de signature du PTRTE et du COT.

RÉUSSIR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE DE NOTRE TERRITOIRE

LE CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ (CEP)

La plupart des communes de moins de 10 000 habitants, si elles ont la volonté politique d'engager une démarche de maîtrise énergétique, manquent de moyens humains et financiers pour le faire.

Même si une petite commune trouvait les moyens d'embaucher un conseiller énergie, celui-ci risquerait de se retrouver dans une situation de sous-emploi.

D'où le principe d'un service énergie mutualisé et l'apparition du Conseil en Énergie Partagé (CEP) proposé par l'Agglomération de Chaumont à ses communes membres et co-financé par l'ADEME.

Il a pour tâche principale d'identifier les gisements d'économie d'énergie du patrimoine bâti public pour accompagner les collectivités dans la définition d'une politique énergétique vertueuse. Sur la base des éléments de facturation disponibles des 3-4 dernières années et le diagnostic des bâtiments communaux, il établit des préconisations qui sont présentées devant les instances décisionnaires de la commune. Le CEP s'inscrit complètement dans les missions de sensibilisation, ainsi que dans le suivi des solutions apportées.

15 communes accompagnées dont 9 ont fait l'objet d'une présentation d'un diagnostic des consommations et d'un programme d'actions.

Information et sensibilisation au Décret tertiaire.

6 000 € économisés sur 2 communes en travaillant sur les abonnements.

Bâtiments visités sujets à préconisations : **27**

Surface de plancher visitée et sujette à préconisations : **20 044 m²**

Bâtiments totaux considérés : **environ 100**

« Notre action s'est portée sur la sobriété énergétique, à la fois des communes et des habitants. Celle des communes avec le Conseiller en Énergie Partagé, qui a accompagné et conseillé les maires dans l'utilisation des énergies dans leur commune. Et celle des habitants avec la signature du COT en septembre, avec l'ADEME, qui vise à rendre le territoire plus vertueux en matière de consommation énergétique. Le premier axe de travail du COT est tourné vers la collectivité elle-même dans son fonctionnement (locaux, véhicules, modes d'organisation du travail, consommables, etc.). Les deux autres axes sont tournés vers le territoire avec le développement de l'économie circulaire et la sobriété énergétique du bâti. Dans le dernier axe de ce dispositif, nous souhaitons aller chercher les publics qui n'ont pas les moyens de se projeter dans des travaux lourds d'isolation ou même simplement s'imaginer aller chercher du soutien (administratif, financier...). »,

Étienne MARASI,
Vice-Président en charge de la Transition Energétique et du Développement Durable

PROLONGATION ET RENOUVELLEMENT DES DSP EAU ET ASSAINISSEMENT

Historiquement, les communes de Chamarandes-Choignes, Chaumont, Mandres-la-Côte, Nogent, et Biesles, membres de l'Agglomération de Chaumont, ont confié par délégation la gestion de leur service public de production et de distribution d'eau potable dans le cadre d'un contrat d'affermage. Elles ont également fait le choix de confier au délégataire la gestion de leurs services publics d'assainissements collectif et non collectif des eaux usées dans le cadre d'un contrat d'affermage, hormis pour la commune de Chamarandes-Choignes dont le service est exercé en régie.

L'Agglomération de Chaumont étant l'autorité compétente en matière d'eau potable et d'assainissement en lieu et place de ses communes depuis le 1er janvier 2020, elle a hérité des contrats au 1er janvier 2020.

Elle avait, en 2021, alors en charge 6 contrats de délégation de service public d'eau potable dont les échéances étaient fixées entre le 30 juin 2021 et le 02 avril 2022, et 5 contrats de délégation de service public d'assainissement collectif, dont les dates d'échéances étaient comprises entre le 30 avril 2021 et le 29 mars 2022.

Dans un souci de bonne gestion des services publics d'eau potable et d'assainissement, l'Agglomération de Chaumont a souhaité fixer une échéance commune à l'ensemble des contrats de délégation des services publics d'eau et d'assainissement en vigueur sur son territoire à date du 30 juin 2022 pour en faciliter également la possible procédure de renouvellement qui débutait en début d'année 2022.

Les communes ont été étroitement associées à cette démarche de prolongation des contrats pour harmoniser les échéances et aux travaux à engager pour déterminer le futur mode de gestion à appliquer au 1er juillet 2022.

EAU POTABLE

- 107 branchements créés ou modifiés
- 3700 ml de réseau renouvelé ou créé

L'EXPÉRIMENTATION DES CONVENTIONS DE GESTION

32 communes ont fait le choix de la convention de gestion avec visa du service fait et 6 communes ont souhaité conserver le budget de prestation de service.

EAUX PLUVIALES

- 25 413 ml de réseaux curés
- L'expérimentation des conventions de gestion

L'ASSAINISSEMENT

- 57 branchements créés ou modifiés
- 2560 ml de réseaux créés ou modifiés

LA COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

La collecte et le traitement des déchets ont été délégués au Syndicat Départemental d'Énergie et des Déchets (SDED 52).

- 540 kg OMR / habitant / an
- Issus Tonnages (CAC + CC3F + CCMR), chiffres au prorata de la population 2021 de la CAC.

CES CONTRATS D'AFFERMAGE REPRÉSENTENT :

Pour l'eau potable :

- 15 680 abonnés
- 280 km de réseaux
- 2 186 600 m³ d'eaux produites

Pour l'assainissement collectif :

- 14 585 abonnés
- 301 km de réseaux
- 1 395 600 m³ d'eaux traitées

CHIFFRES CAC (EN TONNES) AU PRORATA DE LA POPULATION

TRI SELECTIF	**3675,69**
Verre	1809,89
Corps Creux	661,52
Corps Plats	1204,28
REFUS	**427,89**

« Cette année, nous avons lancé le programme d'études d'aire d'alimentation de captage, qui va nous permettre de retracer les pollutions diffuses (nitrates, pesticides, etc.) et donc de garantir une eau de qualité.

Nous avons également terminé les déclarations d'utilité publique pour les captages qui n'en bénéficiaient pas et programmé les travaux inhérents, ce qui répond à une obligation légale, et conditionne l'obtention des aides de l'agence de l'eau Seine-Normandie.

Les budgets des ex régies municipales eau et assainissement ont été travaillés de façon à ce qu'ils soient en équilibre, ce qui sera finalisé en 2022.

Nous avons répondu aux sollicitations de l'Etat français de nous mettre en règle avec le droit européen pour les captages qui donnaient de l'eau de façon récurrente avec des taux supérieurs à 50 mg en nitrates. Nous avons élaboré un programme d'actions qui permet de suspendre les sanctions de l'Etat français qui se seraient répercutées sur l'agglomération.

Nous avons procédé à l'amélioration globale de la qualité des réseaux, par la recherche de fuites et à la sécurisation de l'approvisionnement des communes en eau dans les périodes de grande sécheresse.

Un programme de réhabilitation de certaines stations d'épuration a été lancé. Réputées non conformes, elles nécessitaient des travaux. »,

Michel MENET,
Vice-Président en charge de l'Environnement et du Cycle de l'Eau

L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Le développement économique est l'une des raisons d'être de l'agglomération. Depuis plusieurs années, nous déployons une vaste politique d'investissement dans le foncier et l'immobilier d'entreprises, d'accompagnement individuel des entreprises et de soutien financier aux structures dédiées.

En 2021, nous avons ciblé nos actions sur l'accompagnement des entreprises et le maintien du circuit d'informations aux entreprises sur les dispositifs d'aides en place dans le cadre de la crise sanitaire.

L'Agglomération intervient également en matière économique sous différents aspects : partenariats renforcés avec les structures agissant dans le domaine, promotion du territoire, actions de sensibilisation vers les jeunes publics sur l'entrepreneuriat et les métiers et l'accompagnement des porteurs de projets.

En 2021, cela s'est concrétisé par la participation de l'agglomération au Salon de la Franchise pour promouvoir le territoire, et la publication d'une plaquette dédiée au commerce.

CHIFFRES CLÉS

remplissage de 100% pour le site du Quartier Foch en 2021

CHIFFRES CLÉS

18 zones d'activités économiques

3 sites immobiliers dédiés à l'activité économique et à la création d'entreprise.

LES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Malgré un contexte économique impacté par la crise sanitaire, des investissements ont eu lieu sur les zones d'activités économiques communautaires.

L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES

L'Agglomération de Chaumont possède 3 sites immobiliers et est membre du Syndicat Mixte du Pôle Technologique Sud Champagne à Nogent : un levier pour favoriser la création d'entreprises en proposant des locaux à des tarifs adaptés avec des services et coûts mutualisés.

« 2021 a encore été une année particulière, avec un 1er semestre marqué par la crise sanitaire. Il y a eu un rattrapage de l'activité économique au 2ème semestre. Bien sûr, notre priorité est l'accompagnement des entreprises, être à l'écoute des chefs d'entreprises et des porteurs de projet. Notre territoire dispose de tout l'équipement et des compétences nécessaires pour accueillir des porteurs de projet. »

Christophe FISCHER, Vice-Président Économie.

HÉBERGEMENTS EN BUREAUX

Arrivées : 4 en 2021

Départs : 5 en 2021 (dont 1 liquidation judiciaire)

TAUX D'OCCUPATION

93,33 % au 31/12/2021 pour les bureaux

42,85 % au 31/12/2021 pour les ateliers

LES PARTENARIATS RENFORCÉS AVEC LES ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Depuis 2020, l'Agglomération de Chaumont signe des conventions de partenariats renforcés avec les chambres consulaires (CCI Meuse Haute-Marne et CMA Grand Est). Ces partenariats affirment la volonté de coopérer et d'agir collectivement en mobilisant les ressources de chaque structure dans un souci de complémentarité et de rationalisation des moyens.

CMA GRAND EST

CCI MEUSE HAUTE-MARNE
ENSEMBLE ON VA PLUS LOIN

FOCUS SUR L'OPÉRATION ÉCO-DÉFIS :

Porté par la CMA Grand Est avec l'appui de l'agglomération de Chaumont, le label Eco-Défis vise à sensibiliser les artisans et les commerçants aux enjeux environnementaux tout en valorisant leurs actions écoresponsables (économies d'énergie, recyclage, etc.).

L'objectif de cette démarche : favoriser le développement économique et la transition écologique des entreprises du territoire.

LE SALON DE LA FRANCHISE

Pour la première fois, l'Agglomération de Chaumont a participé en tant qu'exposant au salon de La Franchise à Paris, en présence de la Ville de Chaumont, la Chambre de Commerce et d'Industrie Meuse/Haute-Marne, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Grand Est, le Pays de Chaumont et le Pôle Métropolitain.

Le salon a permis l'identification de porteurs de projets locaux avec des moyens d'investissement et de franchises intéressées par une implantation sur le territoire, notamment sur des activités manquantes.

Résultats directs : 3 implantations concrétisées depuis le salon (VALEGE, IXINA, L'ONGLERIE sur Chaumont)

LA BOUTIQUE BY CCI :

Action phare de 2021, la boutique by CCI permet d'appuyer une implantation commerciale sur le long terme, tout en testant un concept de commerce, avec accompagnement et suivi pour en favoriser la pérennité.

L'ACTIVITÉ DU MANAGER DE VILLE ET TERRITOIRES/ CONSEILLÈRE COMMERCE CCI

Ce poste, financé à 50% par l'agglomération et à 50% par la CCI Meuse Haute-Marne, revêt un rôle majeur dans le déploiement concret de la politique économique :

- Portage de la boutique by CCI à Chaumont.
- Pilotage du projet Salon de la franchise.
- Accompagnement des commerçants de l'Agglomération dans le montage de dossiers d'aides (GIP, FISAC).
- Copilotage du projet «j'ai un ticket avec mon commerçant».
- Réflexion sur la mise en place d'une offre «Transformation Digitale des commerces».
- Accompagnement des commerçants dans la réalisation de diagnostics accessibilité.
- Conseils aux communes : poursuite de l'étude AID sur le marché couvert de Chaumont (puis transmission au manager Cœur de Ville).

Les soutiens financiers de l'Agglomération en faveur du développement économique en 2021

LE FISAC (FONDS D'INTERVENTION POUR LES SERVICES, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE)

L'Agglomération de Chaumont a décidé d'apporter son concours financier au fonds FISAC, porté par le Pays de Chaumont, en collaboration avec les Communautés de Communes de Meuse Rognon et des Trois Forêts.

CHIFFRES CLÉS

112 524 € essentiellement fléchés sur les aides directes à la modernisation des activités de services, artisanales et commerciales

59 projets instruits sur le périmètre de l'Agglomération de Chaumont dont **27** dans le Cœur de Ville à Chaumont.

FONDS DE PRÊTS INITIATIVE HAUTE-MARNE

L'Agglomération de Chaumont apporte son soutien financier à Initiative Haute-Marne pour abonder le fonds de prêt que l'association accorde aux créateurs et repreneurs d'entreprises (10 000 €/an).

CHIFFRES CLÉS

10 000 € dédiés aux créateurs et repreneurs d'entreprise

13 prêts accordés sur le territoire pour un montant total de **150 000 €**

De 1998 à 2021, **203** prêts ont été accordés sur l'Agglomération pour un montant total de **1 986 575 €**.

FONDS RÉSISTANCE

Le Fonds Résistance est un prêt à taux zéro dédié aux entreprises et associations en difficulté suite à la crise sanitaire.

En 2021, les entreprises concernées par les premiers remboursements du prêt ont été contactées, soit pour confirmer la mise en place des mensualités de remboursement soit pour organiser un nouvel échéancier.

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE : LA FABRIQUE À PROJETS

France Active Champagne Ardenne, avec le soutien technique et financier de l'Agglomération de Chaumont, a été déclaré éligible à l'appel à projets régional sur la mise en place d'une fabrique à projets d'utilité sociale sur le territoire.

Les « fabriques à projets d'utilité sociale » font émerger sur le territoire des activités répondant à des besoins que le secteur marchand ne satisfait pas. Elles aident les acteurs d'un territoire à identifier les opportunités ou les projets en veille pour lesquels l'émergence d'idées nouvelles est nécessaire. Elles accompagnent la transformation des idées et des porteurs de projets vers une activité financièrement viable et génératrice d'emplois, en mobilisant à cet effet l'expertise, l'expérience et les ressources d'un collectif d'acteurs du territoire.

Depuis le 1er septembre 2021, la Fabrique à Projets de France Active est installée dans les locaux de la pépinière d'entreprises : des visites apprenantes, des ateliers d'idéation, des prises de contacts ont permis de faire avancer les réflexions sur les thématiques prioritaires : l'économie circulaire, la silver économie et les tiers lieux.

Outre les visites des tiers lieux d'activités ou Fab Lab, les jeunes de la mission locale de Chaumont ont présenté leurs travaux sur ce que pouvait être un tiers lieu à Chaumont. L'objectif : faire émerger des projets de tiers lieux correspondant à des besoins exprimés sur le territoire. En ce sens, l'étude sera partagée avec des porteurs d'initiative. Cette opération a été réalisée dans le cadre d'une mission menée conjointement avec l'Association « Entreprendre Pour Apprendre ».

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION

L'Agglomération de Chaumont exerce une compétence en matière d'enseignement supérieur, recherche et innovation. A cet effet, elle intervient dans différents domaines selon la stratégie définie et en cohérence avec les orientations du schéma régional.

Les formations à distance du Campus connecté et du CNAM permettent d'élargir l'offre de formations supérieures.

Le Campus connecté : un accompagnement personnalisé pour la formation universitaire à distance

La labellisation du campus connecté a été renouvelée fin 2021 pour 5 ans. Les conventions de financement avec la Banque des Territoires et de partenariat avec l'Université de Reims Champagne Ardenne (URCA) ont été signées en 2021. Ces conventions et cette labellisation soutiennent l'attractivité du territoire en apportant un soutien financier au fonctionnement du campus.

Les formations suivies par les étudiants depuis son ouverture sont très variées (BTS, licence, Master, CEF...) mêlant poursuite ou reprise d'études, réorientations et reconversion professionnelle.

CHIFFRES CLÉS

À la rentrée 2021-2022, le territoire de l'Agglomération de Chaumont comprend **959** étudiants et **8** doctorants (formations post bac) répartis sur **4** communes (Chaumont, Nogent, Chamarandes Choignes et Buxières-les-Villiers).

29 formations post bac sont recensées implantées sur **13** sites pour **15** thématiques :

> **10** BTS dont **3** BTSA

> **12** parcours licence ou Bac+3

> **3** parcours bac+4

> **4** parcours avec titres et certificats professionnels (bac+1 à bac+3).

« Les établissements ont été pas mal perturbés en 2021 puisque toutes les opérations (porte ouvertes, salon de l'étudiant) ont été annulées des suites de la crise sanitaire, ce qui a impacté le recrutement pour la rentrée 2021.

Hormis cela, les points forts de l'année ont été :

- *Notre mobilisation pour le maintien de la licence pro Design et Cadre de Vie, puisqu'on apprenait qu'elle pourrait être supprimée. Nous nous sommes mobilisés aux côtés de la ville, de la région et de l'Urca pour sensibiliser et obtenir que cette licence professionnelle ne soit pas supprimée aussi brutalement, et que nous ayons le temps de réfléchir à son avenir et son redéploiement.*
- *La poursuite du développement du campus connecté, qui fonctionne particulièrement bien chez nous.*
- *L'ouverture d'une nouvelle formation supérieure, le PPPE (Parcours Préparatoire au Professorat des Ecoles), qui s'est concrétisé à la rentrée 2022, en lien avec le lycée Bouchardon et avec le soutien du Recteur.*
- *La publication d'une nouvelle édition du Guide de l'étudiant.*
- *Le doublement de l'effectif des apprentis ingénieurs de l'UTT de Nogent, passé de 25 à 50. Nous avons donc une promotion complète en 2021, après un recrutement perturbé en 2020 avec la Covid. »*

Anne-Marie NEDELEC, Vice-Présidente en charge de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

CHIFFRES CLÉS

3 années d'activité

16 étudiants

Taux de réussite de **78,5 %**

L'accompagnement de l'Agglomération de Chaumont dans le maintien et le développement des formations supérieures, de la recherche et de l'innovation

L'Agglomération de Chaumont accompagne politiquement, techniquement et financièrement les acteurs de la formation supérieure dans leurs projets de maintien ou de développement des formations supérieures sur le territoire. L'enjeu majeur est ici de favoriser les synergies entre le monde de l'enseignement, la formation, le recherche et les acteurs économiques, afin de permettre une meilleure insertion dans la vie professionnelle des étudiants formés sur place. Ainsi, Y Schools s'est implantée à Chaumont (rentrée 2020-2021) et a vu ses effectifs s'accroître l'année suivante.

L'Agglomération accompagne également la démarche «Hub des compétences» du CNAM qui a vu la mise en place une offre de formations adaptée aux besoins des entreprises du territoire. La collectivité s'est par ailleurs mobilisés aux côtés des autres acteurs institutionnels afin de permettre la pérennité de la Licence Création et Design du Cadre de Vie, dispensée au Lycée Charles de Gaulle qu'elle accompagne également financièrement (3500 €) à travers une convention partenariale avec l'URCA.

L'Agglomération apporte aussi son soutien financier à des outils pédagogiques et de transfert de technologie des entreprises comme la Plateforme Technologique Bois (PFT Bois) au Lycée Charles De Gaulle.

La promotion de l'offre de formations supérieures : une nécessité pour l'attractivité du territoire

La promotion de l'offre de formation s'intègre dans la stratégie d'attractivité du territoire. A ce titre, l'Agglomération a validé la parution d'une nouvelle édition du guide étudiant, dont la sortie a été programmée fin janvier 2022.

IL EST CONSULTABLE ET TÉLÉCHARGEABLE

sur le site internet de l'Agglomération :
https://www.agglo-chaumont.fr/wp-content/uploads/2022/02/Guide-Etudiant-2022-Web.pdf
ou en scannant ce QR code

PÔLE MÉTROPOLITAIN
Bourgogne - Sud Champagne
PORTES DE PARIS

LES ACTIONS EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DANS LE CADRE DU PÔLE MÉTROPOLITAIN

Le Pôle Métropolitain Bourgogne-Sud Champagne-Portes de Paris a permis la mise en place d'actions partagées et récurrentes entre les territoires de Sens, Troyes et Chaumont.

Ainsi, un guide du stage et de l'alternance a été publié à destination des structures souhaitant accueillir un stagiaire ou un alternant issu d'un établissement du territoire.

Ce guide est mis à jour chaque année :
https://guide-stage-alternance.fr/

Autre action initiée au sein du Pôle et pilotée par la Maison des Etudiants de Troyes Champagne Métropole : les «Olympiades étudiantes». Organisées chaque année au mois d'octobre, elles permettent aux équipes des établissements d'enseignement supérieur de se confronter dans différents types d'épreuves plus ou moins sportives. Se déroulant sur une demi-journée, cette action vise à favoriser l'intégration des étudiants. En 2021, une équipe de l'INSPé a pu se rendre à ces Olympiades avec le concours de l'Agglomération de Chaumont.

L'attractivité touristique

Pour le tourisme, la stratégie de l'agglomération se concentre sur :

- Le slow tourisme ou tourisme vert, avec les itinérances (dont sentiers de randonnée) et la valorisation du canal.
- La gestion des équipements : haltes nautiques, meublés de tourisme labellisés Clévacances.
- La promotion touristique.
- L'accueil de nouvelles populations.
- L'amélioration de l'offre d'hébergement touristique.

En 2021, notre action s'est portée prioritairement sur :

- L'amélioration du fonctionnement des équipements (hausse de fréquentation des meublés et actions pour renouveler les labellisations, réflexion sur le fonctionnement des haltes nautiques).
- La collaboration avec la MDT sur la création d'une agence d'attractivité touristique départementale.

L'aide aux structures agissant dans le domaine de la promotion du tourisme, de l'animation touristique et de l'attractivité du territoire en 2021

Organisme	Nature de l'aide	Montant
Office de tourisme Chaumont Destinations	Subvention	211 500 €
Office de tourisme Chaumont Destinations	Reversement taxe de séjour	8 500 €
Association Nohmad	Subvention	31 112 €
Mémorial Charles De Gaulle	Subvention	25 000 €

CHIFFRES CLÉS

24 circuits de randonnées

Dont deux classés Grande Randonnée Pédestre (GRP) : GRP Marne Rognon sur **2** EPCI (13 km sur l'Agglomération), GRP Marie Calvès (75 km).

333,5 km inscrits au Plan Départemental d'Itinéraire de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

Les sentiers de randonnées

L'Agglomération a conventionné avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre pour assurer une mission de veille 2 fois/an, d'entretien léger de ses sentiers et d'assistance technique/conseil.

Une nouvelle plateforme pour la taxe de séjour

La taxe de séjour est collectée par l'Agglomération de Chaumont puis affectée aux dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique du territoire intercommunal ou aux dépenses relatives à des actions de protection et de gestion des espaces naturels.

En avril 2021, l'Agglomération a mutualisé, avec la Maison Départementale du Tourisme et d'autres EPCI, la mise en place de la plateforme ALOA. Cet outil permet de déclarer et payer directement la taxe de séjour, en améliorant le suivi et la collecte de cette taxe.

CHIFFRES CLÉS

La clientèle professionnelle est majoritaire avec **68** des **116** contrats d'occupation souscrits. **75 %** de la clientèle est française (**88** contrats) et vient majoritairement de régions françaises hors Grand Est (**70** contrats).

Le taux d'occupation moyen en 2021 est de **69,45 %**, en progression.

Les meublés de tourisme

Les 5 meublés de tourisme disposent d'une labellisation Clévacances. En 2021, ils ont remporté le 1er prix du concours Clévacances fleuris.

En 2021, on constate une augmentation sensible de la fréquentation des meublés de tourisme par rapport aux années antérieures avec un total de 4590 nuitées, meilleur résultat depuis leur ouverture.

L'ÉDUCATION ET LA JEUNESSE

DES ESPACES SPÉCIFIQUES OU PARTAGÉS :

- 34 sites scolaires
- Des services d'accueil autour de l'école :
  Accueils dès 7h30, le midi jusqu'à 12h20,
  le soir jusqu'à 18h30
- 21 restaurants scolaires
- 3 restaurants dans les collèges de Froncles, Nogent et Colombey-les-Deux-Églises
- 9 accueils de loisirs les mercredis et les vacances scolaires :
  Chaumont (4), Jonchery, Soncourt, Bologne, Froncles et Foulain.

DES ÉQUIPES MOBILISÉES SUR LES SITES :

- 18 référents jeunesse dans les structures
- 140 animateurs autour des accueils périscolaires
- 164 animateurs autour des restaurants scolaires
- 24 animateurs accompagnateurs de bus
- 63 ATSEM
- 3 animateurs de rue
- 2 référents de réussite éducative
- 2 agents techniques
- 75 agents d'entretien

Notre gestion de la crise sanitaire

Les enfants des personnels prioritaires ont été accueillis à la Maison des Loisirs de Chaumont aux vacances de printemps 2021.

Les accueils périscolaires, des restaurants scolaires et des centres de loisirs ont été réaménagés pour répondre aux impératifs sanitaires (ventilation des locaux, désinfection des mains, entrées et sorties dissociées, ouverture d'espaces supplémentaires, etc.) avec une adaptation nécessaire à chaque nouvelle version du protocole sanitaire.

« Notre leitmotiv c'est vraiment la qualité de service, notre mission étant entièrement tournée vers l'humain. Sur la partie restauration scolaire, nous avons travaillé essentiellement sur le renouvellement de la délégation de service public, l'agglomération de Chaumont faisant appel à un prestataire. Avec cette nouvelle délégation de service public, nous avons une harmonisation du service puisque la société livre les repas pendant le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire. Après négociations, les tarifs ne connaitront aucune augmentation et les quotients familiaux resteront identiques, tout en maintenant la qualité dans l'assiette (circuits courts, 20% de bio, etc.).

Toujours dans cette optique de qualité de service, nous avons remis à jour le règlement intérieur des services extra-scolaires qui n'avait pas été modifié depuis 2015, en tenant compte de la prise de compétences péri et extra scolaires sur l'ensemble du territoire de l'agglomération. Une charte des ATSEM a également été rédigée en collaboration avec les services de l'Éducation Nationale, afin de clarifier les compétences, droits et devoirs de chacun.

Enfin, afin d'assurer la continuité du service auprès des habitants, l'agglomération assure dorénavant la restauration scolaire sur l'ensemble du territoire sauf pour les écoles proches d'un collège et elle a encouragé l'ouverture de nouveaux sites de restauration sur place comme à Brottes, évitant ainsi les transports scolaires pendant la pause méridienne. Ainsi, 1500 repas par jour sont servis en liaison chaude sur l'ensemble du territoire par le prestataire de service avec une cuisine centrale située à Chaumont.

Des accueils péri et extra scolaires ont été également repris à Nogent et à Jonchery. Ainsi, l'agglomération de Chaumont propose 10 accueils collectifs de loisirs.»,

Laurence MEUNIER,
Vice-Présidente en charge du Scolaire

Un cadre de référence ATSEM/enseignants/animateurs

Une charte des agents spécialisés des écoles maternelles (Atsem) et des animateurs a été mise en place. Elle permettra une meilleure collaboration de tous et de faire évoluer les missions de ces agents qui, dans l'ombre des enseignants, jouent un rôle primordial dans l'accompagnement pédagogique de nos enfants et la prise en charge des temps partagés.

Cette charte prendra toute sa valeur au fil du temps, dans ses applications concrètes et confortera ainsi les relations entre agents de l'agglomération et les enseignants dans le souci de contribuer collectivement à l'épanouissement des enfants de l'Agglomération de Chaumont.

INVESTISSEMENTS

CHIFFRES CLÉS

Mobilier pour les écoles (tables, chaises, meubles...) : **30 000 €**

Matériel (sèche-linge, tapis de gym, échafaudage équipe technique) : **8 000 €**

Matériel restauration (lave-vaisselle, micro-ondes...) : **6 600 €**

CHIFFRES CLÉS

Les acquisitions, en concertation avec les enseignants, ont porté sur **30** écrans tactiles, **46** ordinateurs portables, **7** ordinateurs fixes, **2** classes mobiles tablettes Android, **1** classe mobile IPad, **1** classe mobile PC et **9** IPad.

Informatisation des écoles

En 2021, l'agglomération a lancé le Plan Numérique des Écoles avec pour objectif d'équiper d'une manière homogène l'ensemble des écoles élémentaires et préélémentaires du territoire et ainsi permettre aux élèves scolarisés de bénéficier des mêmes moyens pédagogiques.

Après le déploiement de l'espace numérique de travail ONE dans les 39 écoles, une consultation matérielle a été lancée afin de compléter l'équipement numérique des établissements (ordinateurs, TBI, imprimantes 3D, etc.).

Un budget annuel de 200 000 € a été attribué à cette opération, avec un financement à hauteur de 50 % dans le cadre d'un contrat territorial signé avec le Département de la Haute-Marne.

LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS
ET DE LOISIRS

LE COMPLEXE PALESTRA

La construction d'un centre aquatique, d'une salle de sport et de spectacle sur le site du Haut du Val s'est inscrite dans la politique générale de l'Agglomération, dont l'objet est de restaurer l'attractivité résidentielle du territoire, notamment à travers l'amélioration de l'offre de services et d'équipements.

L'Agglomération de Chaumont a porté ce projet structurant dans une logique d'innovation et de développement durable.

Palestra est un équipement multifonctionnel unique en France regroupant un centre aquatique de 1000 m² de bassins, une salle de sport permettant la pratique de haut niveau (national et international), convertible en une salle de spectacle et évènementiel de 3200 places.

Il répond à un manque au niveau du territoire avec des équipements surannés. En effet, les piscines de Chaumont étaient vieillissantes et ne correspondaient plus aux attentes actuelles, la salle de sport Jean Masson bénéficiait d'une dérogation et n'était pas homologuée pour recevoir les matchs de Coupe d'Europe de Volley-Ball. Enfin au niveau évènementiel, aucun équipement du département ne permettait d'accueillir 2500 à 3000 personnes.

Palestra est envisagé comme un vecteur de développement du tissu économique local, répondant aux exigences des bâtiments modernes et attractifs à destination des associations, des scolaires, des résidents, et situé dans une zone de chalandise variable en fonction de ses usages.

La partie aquatique comporte des équipements ludiques et sportifs complets (bassin d'activité, sauna, solarium, plage extérieure, bassin d'apprentissage, etc.). Un complexe multi activités innovant et hors du commun, reflet des ambitions de notre territoire.

« 2021 a été une année ambitieuse avec la concrétisation du complexe Palestra, qui apporte un nouveau souffle à notre territoire. À mon sens, les deux mots-clés de cette année sont « promesse », avec les premiers évènements qui ont eu lieu dans cette toute nouvelle salle, et « envie » puisque les retours ont été très positifs et que les habitants nous ont fait part de leur envie de renouveler l'expérience ! »,

Stéphan ÉMERAUX,
Vice-Président Sports et Loisirs

Coût du projet :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES	
Postes principaux de dépenses	Montant HT
Structures, clos et couvert	10 309 370,00
Finitions	2 392 000,00
Équipements techniques	5 249 000,00
Équipements spécifiques	1 984 000,00
Scénographie	1 144 000,00
Aménagements extérieurs	2 604 000,00
Prestations supplémentaires	166 310,00
SOUS-TOTAL TRAVAUX	23 848 680,00
Coût travaux actualisé à février 2017 (2,22%)	24 378 002,00
Aquisition foncière	450 000,00
Coût induits	6 744 525,00
TOTAL	31 572 527,00

RECETTES PRÉVISIONNELLES	
Financeurs	Montant reçu
Europe	400 000,00
Etat (DETR)	2 000 000,00
Etat (FNADT)	700 000,00
CNDS	600 000,00
Ministère des Sports*	400 000,00
Région	2 300 000,00
Département	2 700 000,00
GIP	7 896 783,00
GIP-EDF	0,00
Sous-total subventions	16 996 783,00
Autofinancement	14 575 744,00
TOTAL	31 572 527,00

*(Appel à Projets Équipements Nationaux 2018)

INFOS CLÉS

Sur l'année 2021 (Du 14/07/21 au 31/12/21) le centre aquatique Palestra a comptabilisé 63189 entrées (dont 9657 scolaires), 531 abonnés et 460 000 € TTC de recettes commerciales pour Récréa.

Plus de 20 matchs accueillis (Ligue A, Coupe d'Europe, Coupe de France, Supercoupe) tout au long de la saison cumulant une moyenne de 1400 entrées par match.

Le forum des associations le 4 septembre 2021, cumulant une soixantaine d'associations sportives présentes.

Le salon GO en partenariat avec la pépinière d'entreprises le 18 novembre 2021, dans un but d'accompagnement et de promotion de la création d'entreprise.

Le mode de gestion et l'ouverture du centre aquatique

Le complexe Palestra a ouvert ses portes le 14/07/2021. Sa gestion est assurée par le délégataire Récréa - Action Développement Loisirs à travers une délégation de service public pour une durée de 5 ans.

CHIFFRES CLÉS

1716 entrées encadrées
(+**399** entrées de stage Kayak)
= **2115** entrées

1348 entrées scolaires

399 entrées stage kayak

192 entrées centres loisirs

176 entrées individuelles

LA BASE DE LOISIRS NATURE DE CHOIGNES

La base de loisirs nature de Choignes s'inscrit dans la volonté de l'agglomération de faire la part belle à un tourisme vert et sportif, accessible au plus grand nombre. Elle accueille majoritairement des scolaires, associations et centres de loisirs, qui s'y essaient au canoë kayak, tir à l'arc ou VTT.

TERRE DE JEUX EN 2024

En décembre 2019, l'Agglomération de Chaumont a été labellisée « Terre de Jeux 2024 » et a notamment été retenue en octobre pour devenir « Centre de préparation aux Jeux ». Durant les prochains Jeux Olympiques qui se dérouleront à Paris, le complexe Palestra va donc accueillir des équipes internationales de volleyball.

LA LABELLISATION TERRE DE JEUX 2024

Le label Terre de Jeux 2024 est un dispositif destiné aux collectivités territoriales et aux acteurs du mouvement sportif.

Il a pour objectif de valoriser les territoires qui souhaitent mettre plus de sport dans le quotidien de leurs habitants, tout en s'engageant dans l'aventure des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Ce label a été lancé en juin 2019 par Tony Estanguet, président du comité d'organisation des JO de Paris 2024. Il fédère aujourd'hui plus de 2 800 collectivités et structures du mouvement sportif, "qui œuvrent pour une pratique du sport plus développée et inclusive".

LE PÔLE SPORTS ET LOISIRS DE BIESLES (PSLB)

Le Pôle Sports et Loisirs de Biesles est un club multi-activités qui a la particularité d'être accessible et adapté aux personnes en situation de handicap. Il est un des rares clubs à avoir obtenu le label « Tourisme et handicap » au niveau national.

CHIFFRE CLÉ

200 adhérents

L'ORGANISATION DE LA MOBILITÉ

L'Agglomération, dans son rôle d'autorité organisatrice de la mobilité (AOM), organise et pilote les services de transport public de personnes sur son ressort territorial

DIFFÉRENTS SERVICES À PLUSIEURS ÉCHELLES :

LE RÉSEAU CMONBUS

Un service de mobilité sur le territoire de Chaumont et sa première couronne

Service délégué à Keolis Chaumont

6 lignes régulières dont 4 lignes urbaines et 2 lignes inter urbaines.

Le service Villages : 14 lignes à la demande desservant 25 communes

Un parc de 25 véhicules

Un effectif de 30 personnes

En 2021 : 465 000 voyages - 750 000 km

LE TRANSPORT SCOLAIRE

Près de 60 circuits scolaires

11 circuits scolaires effectués en propre sur Chaumont et la première couronne

50 circuits scolaires en partenariat avec la Région Grand Est

1 800 élèves transportés

40 élèves accompagnés pour les abonnements TER

Du personnel d'accompagnement dans les cars : 30 personnes

LES MOBILITÉS ACTIVES

Approbation du schéma directeur cyclable intercommunal en décembre 2021

Ses 3 axes d'actions : les aménagements, les services et la culture vélo

Son Plan Pluriannuel d'investissement (PPI) avec 250 000 € de dépenses d'investissement à la charge de l'Agglomération sur 5 ans

Un local vélo sécurisé et gratuit en gare de Chaumont

Cmonvélo : 35 vélos à assistance électrique en location à Chaumont

LES +

Des actions de sensibilisation dans les écoles (promotion de la mobilité durable et sécurité des déplacements) animées par l'ambassadrice de la mobilité

Développement d'aires de covoiturage sur le territoire (12 aires en cours de réalisation)

Après initiation de la mobilité électrique en 2018, transfert des infrastructures au SDED (6 bornes de recharge)

« Cette année a été consacrée au développement de la mobilité douce avec la création de places de covoiturage et d'un parking de vélos électriques, équipé d'une quinzaine de vélos. L'objectif final est de limiter la production de CO2 de l'agglomération et de favoriser la transition énergétique. »,

Michel André, Vice-Président Mobilité et Intermodalité

LE BUDGET TRANSPORT

3 700 000 €
de dépenses de fonctionnement

2 200 000 €
de recettes de fonctionnement

20 000 €
de subventions pour la mobilité solidaire

LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS)

Le CIAS œuvre à la solidarité et à la cohésion sociale : insertion par le travail avec les chantiers d'insertion, soutien aux plus âgés et portage des repas.

En 2021, il compte 53 agents, dont 42,18 ETP.

62 % des agents, sont recrutés directement par le C.I.A.S, 34 % mis à disposition par l'agglomération, 4 % mis à disposition par la commune de Froncles.

INFOS CLÉS

Le C.I.A.S gère plusieurs services dont :

Résidence Jacques Weil à Chaumont

- Résidence autonome non médicalisée
- Nombre de résidents : 38 en moyenne sur l'année (capacité de 45)
- Âge moyen : 87 ans – 8 hommes et 30 femmes
- Tarification sociale en fonction des revenus des résidents.
- Restauration maison « sur place »
- 10 agents travaillent au sein de la résidence

MARPA de Froncles

- Résidence autonome non médicalisée (MARPA : « label » MSA)
- Taux d'occupation de 88 %.
- Âge moyen : 85 ans – 10 hommes et 9 femmes
- Restauration maison « sur place »
- Tarification unique en fonction des prestations souhaitées
- 9 agents travaillent au sein de la MARPA

Portage de repas à domicile

Couvre le territoire de l'agglomération (principalement Centre et Nord)

- Nombre de bénéficiaires : **168**
- Age moyen : **81,2 ans**
- Nombre de repas livrés : **47 962 (48 952 en 2020)**
- Repas élaborés par le centre hospitalier de Chaumont (marché public)
- Tarification sociale en fonction des revenus
- Prix moyen du repas vendu aux bénéficiaires : **9,32 €**
- Prix d'achat au centre hospitalier : **4,84 €**
- 5 tournées quotidiennes : **7 véhicules - 8 agents**

Chantier d'insertion

Structure d'insertion par l'activité économique (S.I.A.E)

Elle a pour objet la rénovation du patrimoine et l'aménagement d'espaces verts

- 8 salariés en contrat de droit privé : 26 heures/semaine
- 1 accompagnateur socio-professionnel
- 1 encadrant technique
- Soit 10 agents
- Réfection de lavoirs principalement, réfection de murs.

Micro-crèche et Relais petite enfance

- 5 micro-crèches sur le territoire de l'agglomération
  4 en DSP : - 2 à Nogent
  - 1 à Villiers-le-Sec
  - 1 à Froncles
  - 1 en régie : Soncourt
- Agrément à 10 berceaux chacun, avec un taux d'encadrement global de 4,5 ETP
- 1 relais Petite enfance à Villiers-le-Sec (1 agent). Animation avec les enfants, informations, conseils auprès des parents.

> *« En 2021, le CIAS de l'agglomération de Chaumont a mis en exergue l'accueil des personnes âgées avec ses 2 résidences autonomie et son service de portage de repas à domicile, l'insertion des personnes en difficulté et la petite enfance avec ses 5 micro-crèches et son relais petite enfance. »*
>
> ***Patrick VOIRIN, Vice-Président en charge de la Santé et de la Solidarité***

BILAN D'ACTIVITÉ
DE LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

LES EFFECTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2021

747 agents au service des politiques publiques menées par l'Agglomération, et les communes dont le personnel est mutualisé.

Répartition des effectifs au 31/12/2021

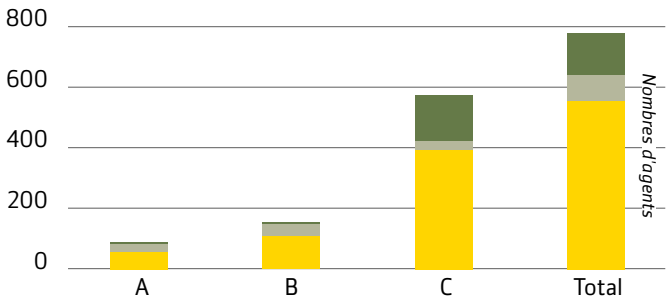

Pyramide des âges au 31/12/2021
Âge moyen : 44,5 ans

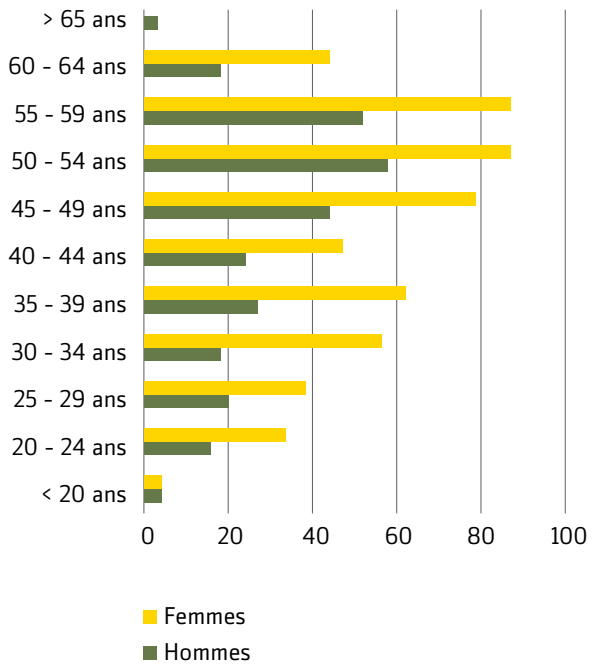

Une masse salariale de **27 144 783 €**

11 034 payes effectuées au cours de l'année 2021

1 515 jours de formation.

Quelques chiffres en matière de recrutement :

- 56 jurys de recrutement sur emplois permanents
  1407 candidatures réceptionnées
- 4 jurys « jobs d'été » - 95 candidatures réceptionnées
- 267 candidatures spontanées

La Direction des Ressources Humaines gère également l'accueil des stagiaires en provenance des établissements scolaires. Pour l'année scolaire 2020/2021, ce sont 381 demandes qui ont été réceptionnées pour 143 stagiaires accueillis représentant 2458 jours de stage.

LE DIALOGUE SOCIAL

4 réunions du CHSCT, et 8 réunions du comité technique en 2021

En concertation avec la représentation syndicale, plusieurs dossiers ont néanmoins pu aboutir l'année passée, grâce à un important travail de dialogue social :

- la mise en place des Lignes Directrices de Gestion, en lien avec les politiques d'avancement de grade et de promotion interne.

- la poursuite du dialogue social concernant le règlement intérieur du temps de travail, avec une finalisation effective en 2021, en application de la loi transformation fonction publique imposant le retour à 1607 h.

- la mise en place d'un nouveau plan d'accès à l'emploi stagiaire (15 nominations)

- la poursuite du déploiement du plan d'actions triennal relatif à la prévention des risques psycho sociaux

- la mise en place d'un hackathon dédié à la construction d'une charte des valeurs.

PERSPECTIVES 2022 :

- Mise en place de la Semaine de la Qualité de Vie au Travail, et avancées sur la plan d'actions sur les Risques Psycho Sociaux
- Finalisation de la charte des valeurs
- Déploiement de l'intranet
- Elaboration d'un Plan pluriannuel d'accès à l'emploi stagiaire

LES COMMISSIONS

URBANISME, HABITAT PATRIMOINE

- ROUSSEL Frédéric
- ALONSO Thierry
- BRAUX Roger
- CHANTIER Olivier
- COGNON Didier
- COLOMBO Karine
- ETIENNE Pierre
- GASPAROVIC Thierry
- JOLLY Didier
- KONARSKI Jean-Michel
- LE GRAËT Dominique
- TILLAND Patrick
- VIGNERON Vincent
- VOLOT Rémi

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE INNOVATION

- NEDELEC Anne-Marie
- BOUSABATA Khalid
- CHAOUI Nabil
- FOURNIE Paul
- GEORGES Claude
- LENGRAND Morgane
- NICKELS Véronique
- VOLOT Rémi

FINANCES, ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET CONTRACTUALISATION

- WATREMETZ Jean-Marie
- ALONSO Thierry
- BERTRAND Philippe
- FENAUX Isabelle
- GEORGES Claude
- GROSLAMBERT Gérard
- GUILLEMY Christine
- GUYOT François
- EMERAUX Stéphan
- FONTANESI Stéphane
- FOURNIE Paul
- HASSELBERGER Francis
- LAMOTTE Arnaud
- MARASI Etienne
- MENET Michel
- PIERRET Joris
- PRODHON Patrick
- RESLINGER André-Xavier

SANTÉ ET SOLIDARITÉ

- VOIRIN Patrice
- AÏDAN Laurence
- BOUSABATA Khalid
- COURAGEOT Michel
- COURTOIS Lise
- DUHOUX Audrey
- HUBERT Marie-Noëlle
- HURAUX Carine
- MURGIDA Marie-Christine
- PAZDZIOR-VIGNERON Catherine
- SIMONNET Marie-Christine
- STAFINIAK Anne

SCOLAIRE

- MEUNIER Laurence
- AÏDAN Laurence
- BRASSEUR Céline
- CHANTIER Olivier
- DUHOUX Audrey
- GUYOT Christophe
- LARDIN Isabelle
- LEMAIRE Michèle
- MARIVET Nadine

LES COMMISSIONS

MISA Fanny
MUTZ Frédéric
NEDELEC Anne-Marie
ROUX Sylvie
VAUTHIERS Chantal
VIARD Patrick

ÉCONOMIE

FISCHER Christophe
BABOUOT Pascal
BILLIARD Olivier
BRAUX Roger
COLOMBO Karine
CORDIER Sylvie
DELAITRE Pierre
DRIOUT Michel
GROSLAMBERT Gérard
GUYOT Christophe
LAMOTTE Arnaud
LOGEROT Patrice
MOUSSU Cyril
PRODHON Patrick

RAILLARD Jean-Luc
RESLINGER André-Xavier
ROUSSEL Frédéric
SFEIR-LAVIGNE Catherine
VAUTHIERS Chantal
VIALLETEL Bernard
VIARD Patrick
VIGNERON Vincent

ENVIRONNEMENT, CYCLE DE L'EAU

MENET Michel
BABLON Pascal
BONHOMME Damien
CLEMENT Joël
COLLOT Thierry
CONTAL Fabien
DORE Olivier
DRIOUT Michel
FISCHER Christophe
FISCHER Hugues
JOLLY Didier
LOGEROT Patrice
MEUNIER Laurence

MOUSSU Cyril
MUTZ Frédéric
PELLOUARD Laurent
STAFINIAK Anne
TILLAND Patrick

TRANSITION NUMÉRIQUE

NICKELS Véronique
BERTRAND Philippe
CHAOUI Nabil
HENRY Christine

COHÉSION TERRITORIALE

HASSELBERGER Francis
BRASSEUR Céline
GIANINO Michèle
HENRY Christine
LARDIN Isabelle
MURGIDA Marie-Christine
PETTINI Michelle
PIERRE Nicolas
RAILLARD Jean-Luc
URSCHEL Guy

SPORT, LOISIRS

- EMERAUX Stéphan
- BABOUOT Pascal
- CORDIER Sylvie
- GOULIN Jessica
- MARIVET Nadine
- NOEL Sophie
- PERNET Alexandre
- PIERRE Nicolas

COHÉSION SOCIALE

- COGNON Didier
- BERNARD Yves
- COURAGEOT Michel
- COURTOIS Lise
- HUBERT Marie-Noëlle
- LEMAIRE Michèle
- LENGRAND Morgane
- NOEL Sophie
- SIMONNET Marie-Christine

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, DÉVELOPPEMENT DURABLE

- MARASI Etienne
- ANDRE Michel
- BONHOMME Damien
- CLEMENT Joël
- COMBRAY Dominique
- DELAITRE Pierre
- DORE Olivier
- ETIENNE Pierre
- FISCHER Hugues
- FONTANESI Stéphane
- KONARSKI Jean-Michel
- NOU Dorcas
- PELLOUARD Laurent
- ROUX Sylvie
- TROMPETTE Franck
- VIALLETEL Bernard

MOBILITÉ ET INTERMODALITÉ

- ANDRE Michel
- COMBRAY Dominique
- FENAUX Isabelle
- GASPAROVIC Thierry
- HALTZ Hélène
- JODER Jean-Marie
- LE GRAËT Dominique
- PIERRET Joris

LES CONSEILLERS

A
AIDAN LAURENCE
ALONSO THIERRY
ANDRE MICHEL

B
BABLON PASCAL
BABOUOT PASCAL
BENOIT JEAN-LOUIS
BERNARD YVES
BERTRAND PHILIPPE
BIENFAIT BENJAMIN
BILLIARD OLIVIER
BONHOMME DAMIEN
BOUSABATA KHALID
BRASSEUR CÉLINE
BRAUX ROGER

C
CASSERT GILLES
CHANTIER OLIVIER
CHAOUI NABIL
CLEMENT JOËL
COGNON DIDIER
COLLOT SYLVAIN
COLLOT THIERRY
COLOMBO KARINE
COMBRAY DOMINIQUE
CONTAL FABIEN
CORDIER SYLVIE
COURAGEOT MICHEL
COURTOIS LISE

D
DELAITRE PIERRE
DEMAY SYLVAIN
DIEUDONNÉ JEAN-PAUL
DORE OLIVIER
DRIOUT MICHEL
DUHOUX AUDREY

E
EMERAUX STÉPHAN
ETIENNE PIERRE

F
FENAUX ISABELLE
FISCHER CHRISTFISCHE
FISCHER HUGUES
FONTANESI STÉPHANE
FOURNIE PAUL

G
GASPAROVIC THIERRY
GEORGES CLAUDE
GIANINO MICHÈLE
GOULIN JESSICA
GROSLAMBERT GÉRARD
GUENY MAGALI
GUILLEMY CHRISTINE
GUYOT CHRISTOPHE
GUYOT FRANÇOIS

H
HALTZ HÉLÈNE
HASSELBERGER FRANCIS
HENRY CHRISTINE
HUBERT MARIE-NOËLLE
HUMBLOT PATRICE
HURAUX CARINE

J
JOLLY DIDIER

K
KONARSKI JEAN-MICHEL

L
LAMOTTE ARNAUD
LARDIN ISABELLE
LE GRAËT DOMINIQLE
LEMAIRE MICHÈLE
LENGRAND MORGANE
LOGEROT PATRICE

M
MARASI ETIENNE
MARIVET NADINE
MARTINELLI STÉPHANE
MAUJEAN STÉPHANE
MENET MICHEL
MEUNIER LAURENCE
MICHEL DANIEL
MISA FANNY
MOUSSU CYRIL
MURGIDA MARIE-CHRISTINE
MUTZ FRÉDÉRIC

N
NÉDÉLEC ANNE-MARIE
NICKELS VÉRONIQUE
NOEL SOPHIE
NOU DORCAS

O
OGER CÉLINE

P
PAULIN MICHEL
PAZDZIOR-VIGNERON CATHERINE
PELLOUARD LAURENT
PERNET ALEXANDRE
PETTINI MICHELLE
PIERRE NICOLAS
PIERRET JORIS
PRODHON PATRICK

R
RAILLARD JEAN-LUC
RESLINGER ANDRÉ-XAVIER
ROUSSEL FRÉDÉRIC
ROUX SYLVIE

S
SFEIR-LAVIGNE CATHERINE
SIMONNET MARIE-CHRISTINE
STAFINIAK ANNA

T
TILLAND PATRICK
TROMPETTE FRANCK

U
URSCHEL GUY

V
VAUTHIERS CHANTAL
VIALLETEL BERNARD
VIARD PATRICK
VIGNERON VINCENT
VOIRIN PATRICE
VOLVOT RÉMI

W
WATREMETZ JEAN-MARIE

LA GOUVERNANCE
2021

MARTINELLI STÉPHANE
Président

ROUSSEL FRÉDÉRIC
1er Vice-président
en charge de l'Urbanisme, de l'Habitat et du Patrimoine

NEDELEC ANNE-MARIE
2ème Vice-présidente
en charge de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

WATREMETZ JEAN-MARIE
3ème Vice-président
en charge des Finances et de l'Administration générale

VOIRIN PATRICE
4ème Vice-président
en charge de la Santé et de la Solidarité

MEUNIER LAURENCE
5ème Vice-présidente
en charge du Scolaire

FISCHER CHRISTOPHE
6ème Vice-président
en charge de l'Economie

MENET MICHEL
7ème Vice-président
en charge de l'Environnement et du cycle de l'eau

NICKELS VÉRONIQUE
8ème Vice-présidente
en charge de la Transition numérique

HASSELBERGER FRANCIS
9ème Vice-président
en charge de la Cohésion territoriale

EMERAUX STEPHAN
10ème Vice-président
en charge du Sport et des Loisirs

COGNON DIDIER
11ème Vice-président
en charge de la Cohésion sociale

MARASI ETIENNE
12ème Vice-président
en charge de la Transition énergétique et du Développement durable

ANDRE MICHEL
13ème Vice-président
en charge de la Mobilité et de l'Intermodalité

FOURNIE PAUL
14ème Vice-président
en charge de la Contractualisation

KONARSKI JEAN-MICHEL
conseiller délégué
auprès du 1er Vice-Président

PRODHON PATRICK
conseiller délégué
auprès du 3ème Vice-Président

FENAUX-MILLOT ISABELLE
conseillère déléguée
auprès du 3ème Vice-Président

DUHOUX AUDREY
conseillère déléguée
auprès du 4ème Vice-Président

PAZDZIOR-VIGNERON CATHERINE
conseillère déléguée
auprès du 4ème Vice-Président

ROUX SYLVIE
conseillère déléguée
auprès de la 5ème Vice-Présidente

LOGEROT PATRICE
conseiller délégué
auprès du 6ème Vice-Président

BABOUOT PASCAL
conseiller délégué
auprès du 6ème Vice-Président

MOUSSU CYRIL
conseiller délégué
auprès du 6ème Vice-Président

BILLIARD OLIVIER
conseiller délégué
auprès du 6ème Vice-Président

CLEMENT JOËL
conseiller délégué
auprès du 7ème Vice-Président

URSCHEL GUY
conseiller délégué
auprès du 9ème Vice-Président

HUBERT MARIE-NOËLLET
conseillère déléguée
auprès du 11ème Vice-Président.

TROMPETTE FRANCK
conseiller délégué
auprès du 12ème Vice-Président

COMBRAY DOMINIQUE
conseiller délégué
auprès du 13ème Vice-Président

GUILLEMY CHRISTINE
membre du bureau

LARDIN ISABELLE
membre du bureau

JOLLY DIDIER
membre du bureau

CARTE AGGLOMÉRATION

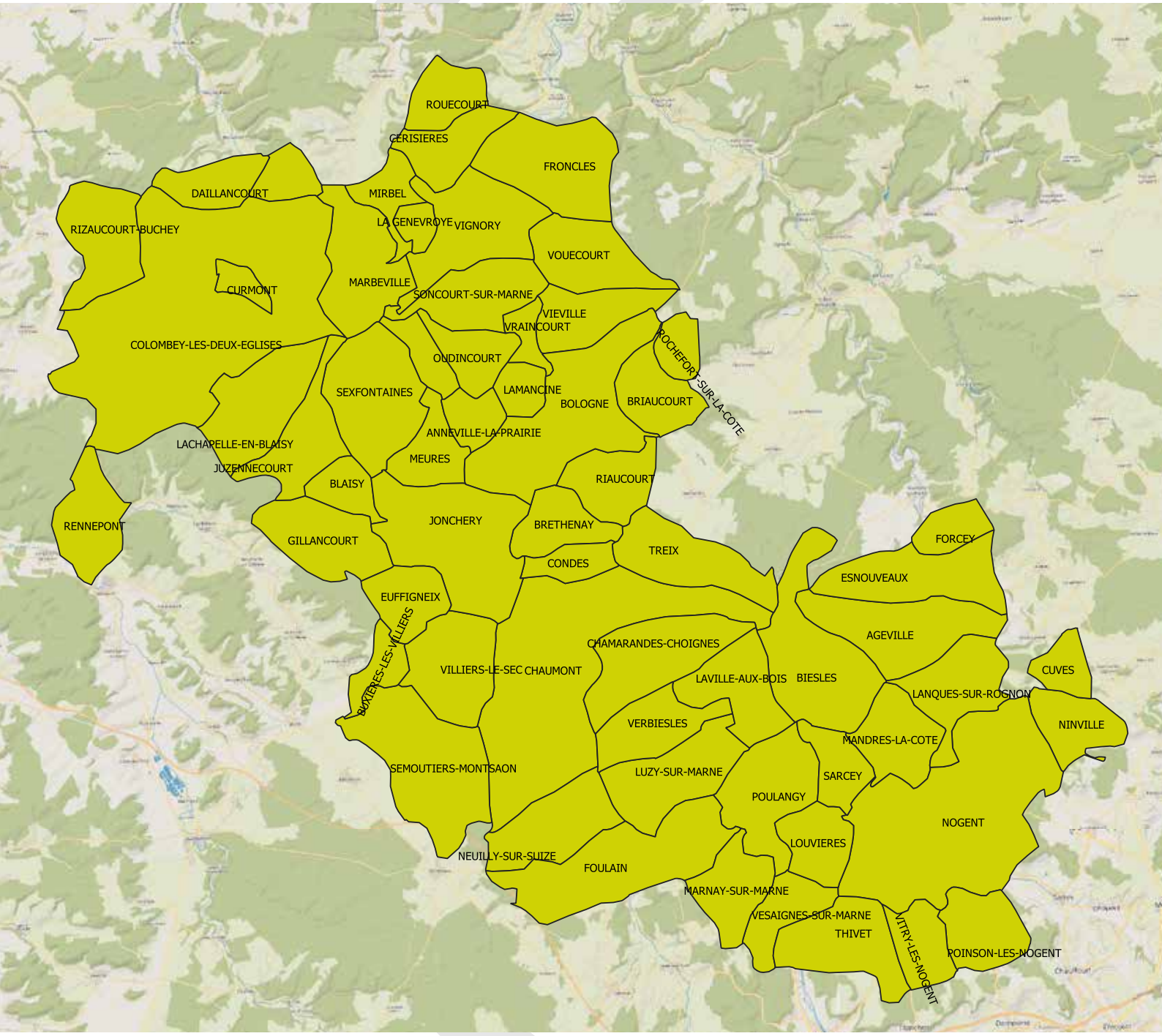

ROGER BRAUX,

MAIRE DE LUZY-SUR-MARNE, 1949- 2021